

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 30 OCTOBRE 1963

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, VICE-PRÉSIDENT

Présents : 22. — Excusés : 6.

*Nécrologie.* — Le médecin-principal en retraite Emile Dusolier, vice-président de la Société pour l'arrondissement de Périgueux, décédé à Ribérac le 22 septembre.

L'éloge funèbre du défunt est prononcé par M. le Secrétaire général ; l'assemblée unanime s'y associe, et M. le Président adresse les condoléances de la Société à M<sup>me</sup> veuve Dusolier et à M. Jacques Dusolier, fils du défunt.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — Robert (Dom Léon). *Louis Veillot à Solesmes*. Conférence donnée le 4 août 1963 à l'Assemblée générale de l'Association « Les Amis de Solesmes ». Sablé, impr. Coconnier, 1963 ; in-8°, 32 p. ; don de M. Jean Secret ;

*Bertrand de Born, vicomte de Hautefort*, par R. de Laurière ; coupure du journal *Sud-Ouest*, du 10 septembre 1963 ; don de l'auteur ;

Numéros de *l'Union Sarladaise*, des 17 et 24 août 1963, contenant le compte rendu de la conférence de M. Pierre Escande sur La Boétie, et les discours prononcés par M. le Maire de Sarlat aux cérémonies en hommage à Jacques Boissarie et J.-J. Escande ; — *le Monde*, du 7 août 1963, contenant un article de P. Grosclaude, *La Boétie, l'humaniste qui prêche aux peuples la révolte* ; et numéros du même journal des 8, 24 et 31 août, avec la suite des articles de J. Couvreur, *Vieilles maisons d'aujourd'hui, jeunes quartiers de demain* ; don de M. Rol ;

*Sud-Ouest* du 17 août 1963, relatant la visite du sous-préfet de Sarlat à Urval ; don du même.

Ce 13 août, le maire d'Urval, notre collègue M. Léon Poirier présente le four banal de la commune, restauré en 1962 sous la direction de l'architecte départemental des M. H., M. Meunier.

Ce four a été utilisé pendant la guerre de 1914-18 ; il est encore en état de cuire le pain. Il est fermé par une plaque de pierre reproduisant exactement celle qui fut découverte brisée dans le sol et qui portait l'inscription latine : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*.

Au-dessus du four est la petite pièce où logeait le fournier ; la cheminée et son « cantou » sont intacts. C'est là qu'était pétrie la pâte dans la maie, les tourtes sorties du four étaient rangées sur les étagères disposées sur la façade du bâtiment, qui avait aussi son pigeonnier.

Diverses photographies du « Vieux Périgueux », par M. Jacques Lagrange et M<sup>lle</sup> Desbarats ; des photographies du dolmen de Blanc, par M. Secodnat, sont offertes par leurs auteurs pour la photothèque de la Société ;

M. le Président remercie les divers donateurs.

*Revue bibliographique.* — Dans la *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'Art*, année 1961, le comte J. de Borghgrave d'Altena consacre aux Madones en majesté belges, italiennes, espagnoles, allemandes et françaises, du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, un travail d'ensemble enrichi d'une abondante illustration. « L'enquête poursuivie est intéressante au point de vue de l'évolution iconographique qui montre comment la Reine des Cieux, support de l'Enfant, diffère de la Madone maternelle, et ceci dans le domaine du culte marial. » Il va sans dire que dans ce groupe de statues aux caractères généraux parcellés, il s'est formé des familles ou des séries très différentes.

Le *Bulletin monumental*, 1963-1, donne le texte des discours prononcés aux obsèques de Marcel Aubert ; la suite de l'étude de M<sup>me</sup> Souchal sur *les Emaux de Grandmont au XII<sup>e</sup> siècle*, et dans la « Chronique », un aperçu de la première campagne de fouilles dans le « sépulcre » de Saint-Martial de Limoges.

Ces fouilles, les travaux d'aménagement et les découvertes complémentaires, d'octobre 1961 à août 1962, font l'objet d'un long rapport dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LXXXIX, 1962. Plus loin, M. Antoine Perrier, *Figures démocratiques de la Révolution de 1848 dans le département de la Haute-Vienne*, évoque, p. 163, le limousin Guillaume Thuillier (1811-1883), qui, en janvier 1850, était rédacteur en chef du « Carillon Périgourdin ».

Au tome XC (1963), du même Bulletin se poursuit l'étude de Raymond Couraud, *Voies romaines de la Haute-Vienne*, par les voies romaines et chemins antiques de Limoges vers Périgueux. Les tracés ont été établis en quinze planches pour une zone de 40 km. sur 20 (jusqu'à Chalus).

L'Exposition « Trésors d'art gothique en Languedoc et ses problèmes archéologiques » donne lieu, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1962, à un bel essai de synthèse des discussions soulevées par certaines pièces ; il est dû à M. Méras et richement illustré.

*Excursion archéologique.* — M. le Secrétaire général se plaît à souligner l'empressement avec lequel a été suivie la promenade d'études du dimanche 22 septembre. A Hautefort, Madame la baronne de Bastard avait tenu à accueillir elle-même la Société à l'entrée de la grandiose et glorieuse demeure où l'ont précédée les Born, les La Faye, les Gontaud-Hautefort et les Damas.

Après un bref historique du château par M. Lavergne furent successivement parcourus la galerie du rez-de-chaussée, la pièce récemment meublée et tendue de verdure, les pièces d'apparat du premier étage aux vastes cheminées sculptées, le chemin de ronde au-dessus de l'entrée, la chapelle enfin, à la sortie de laquelle M. Jean Secret montra quelle réussite architecturale était l'édifice reconstruit au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle par le second marquis d'Hautefort, aidé des architectes Rambourg et Maigret. On fit ensuite le tour des parterres, fleuris dont la savante polychromie rutilait sous le chaud soleil et l'on poussa jusqu'au point de vue réputé du parc.

Dans sa belle résidence de Saint-Agnan, M<sup>me</sup> de Bastard avait fait préparer pour ses hôtes un somptueux goûter dont la variété et l'excellence furent hautement appréciées. M. Jean Secret, vice-président, après

avoir excusé l'absence du D<sup>r</sup> Lafon, exprima à la grande dame d'Hautefort les remerciements de tous pour cette magnifique réception ; il souligna l'action que M<sup>me</sup> de Bastard a entreprise et poursuit en qualité de présidente départementale de l'association des Vieilles demeures françaises et il l'assura du soutien de la Société historique et archéologique du Périgord.

Par la route si pittoresque qui, de Saint-Agnan mène à Saint-Pantalay-d'Ans et Coubjours, on atteint le bourg de Saint-Robert (Corrèze). M. Jean Secret sut faire goûter à son auditoire les beautés de l'église paroissiale, on du moins de ce que les guerres de religion en ont laissé subsister : le transept voûté en berceau, le chœur à déambulatoire voûté d'arêtes ouvrant sur l'abside à chapelles rayonnantes, le grand Christ enfin, qui est une pure merveille.

Entre Coubjours et Saint-Robert, fut donné en 1653 un combat entre les troupes royales de M. de Pompadour et un détachement de l'armée des Frondeurs qui venait de Terrasson. Le choc fut rude, de nombreux morts restèrent sur le terrain ; des prisonniers, pour la plupart Irlandais, tombèrent aux mains du vainqueur et furent envoyés aux galères.

La descente, très mouvementée, sur Villac offrait des points de vue nouveaux pour la plupart des excursionnistes. Devant l'église de grès rose de cette bourgade, oubliée dans son vallon frais, M. Lavergne fournit quelques explications, notamment sur la litre funéraire de la marquise de Sencenac, dont il reste des traces sur le chevet, amputé d'une de ses absidioles.

Au retour, la gorge rocheuse et boisée de l'Elle fut empruntée par le car jusqu'à la N. 89 ; à 20 heures précises, on était arrivé place Francheville.

M. le Trésorier exprime à son tour sa satisfaction. La sortie, vu le nombre des participants (73), soit en car, soit en voitures particulières et par suite de l'abandon gracieux du droit d'entrée au château par M<sup>me</sup> la baronne de Bastard, a laissé à la Société un bénéfice appréciable.

M<sup>me</sup> Médus présente une observation relative à la participation aux excursions des personnes étrangères à la Société.

Elle sera examinée dans la prochaine réunion de Conseil d'administration, car elle est entièrement fondée.

*Dolmen de Blanc, propriété de la Société.* — Le 11 février 1963, M. Jacques Dutour, conseiller général, président du syndicat intercommunal à vocation multiple de Beaumont-du-Périgord, sous prétexte « de difficultés concernant la propriété du dolmen de Blanc, sur les communes de Beaumont-du-Périgord et de Nojals », pria le président de la Société historique et archéologique de justifier son droit de propriété sur ce mégalithe.

Il suffisait pour cela de se reporter au testament du Professeur Teslât, en date du 9 décembre 1925, et déposé au nombre des minutes de M<sup>e</sup> J. Mirieu de La Barre, notaire à Bordeaux, qui dans son paragraphe 8<sup>e</sup>, légua à ladite Société son dolmen de Blanc ainsi que de nombreux polissoirs néolithiques se trouvant dans son domaine de Beaumont.

Un extrait de ce testament a été adressé en réponse à M<sup>e</sup> Jacques Dutour, en lui faisant observer l'erreur qu'il avait commise en plaçant le dolmen de Blanc « sur les communes de Beaumont et de Nojals », alors

que c'est sur le territoire et au seul cadastre de Nojals-et-Clottes qu'il est enregistré. Il faut ajouter que le Bureau de la Société a, dès le 18 février 1963, adressé une demande de classement du dolmen à Monsieur le Conservateur des Monuments historiques à Périgueux.

Après avoir rappelé cet incident sans suites, M. Marcel Secondal apporte sur l'objet du litige d'utiles précisions historiques et archéologiques qui seront publiées ultérieurement avec des photographies.

Plusieurs membres proposent qu'un bornage soit établi aux frais de la Société. M. le Secrétaire général rappelle que cette éventualité avait été envisagée à la séance du 7 août 1930, mais que l'opération ne paraît pas avoir été effectuée.

*Communications.* — M. Jean Secret signale qu'au Musée de Cluny vient d'être exposé un trésor numismatique — soit une trentaine de pièces d'argent du XII<sup>e</sup> siècle — trouvé ces derniers temps à Périgueux dans un fragment de silex. Ce serait le second de ce genre, dit M. Secondal.

Notre vice-président déplore le dépeçage total dont a été victime la charmante chapelle de la Vayssièrre, près de Salignac.

Au sujet de l'opuscule de dom Robert (voir aux *Entrées*), M. Secret dit que Louis Venillot possédait à Solesmes une villa que son ami le peintre Jacques-Emile Lafon avait agrémentée d'œuvres de sa main. On sait que beaucoup des peintures de cet artiste ont totalement disparu, notamment celle d'une chapelle de l'église de Brantôme, celle du foyer de l'ancien théâtre de Périgueux.

On apprend avec satisfaction que la mairie de Pauuat, malencontreusement logée entre deux contreforts de l'église abbatiale, vient enfin de disparaître.

M. Secret croit savoir que le château de Biron va redevenir la propriété d'un membre de la famille de Gontaud.

M<sup>lle</sup> Desbarats offre à la Société la photographie de la voûte en palmer d'un escalier Renaissance existant rue du Calvaire à Périgueux.

En relevant l'intérieur de la chapelle Saint-Jean, à Chancelade, M. et M<sup>me</sup> Ponceau ont remarqué la présence de douze croix de consécration dont une sur la porte d'entrée. Toutes, de dessin différent, s'inscrivent dans deux tores concentriques ; celles du chevet sont identiques.

Il n'y a rien là que de normal, dit M. Secret : le nombre de douze est rituel.

Nos zélés collègues ont également pris les dimensions de la chapelle Saint-Rémy d'Auriac ; elles sont pour la travée ouest, de 5 m. 05 × 5 m. 10 ; pour la travée est, de 4 m. 98 × 5 m. 10. De sorte que si l'on opte pour le damier à quatre mailles, la canne équivaldrait à 1 m. 275. D'autres vérifications seraient utiles.

M. l'abbé Glory consacre un remarquable exposé au polissoir de Festalemps qui est actuellement visible au Musée du Périgord et l'un des plus importants que l'on connaisse (7 tonnes). Après en avoir fait une description minutieuse il montre comment, il y a quatre mille ans, on fabriquait une hache à l'aide de cet énorme bloc de grès siliceux sous lequel ont été trouvés des débris de poteries néolithiques. L'étude de M. l'abbé Glory paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Secondal ajoute une observation concernant le polissoir de Mor-tefond, actuellement à Montignac.

*Expositions.* — M. le Président a reçu une invitation pour le vernissage de l'exposition, au Palais des Fêtes de Périgueux, des illustrations en couleurs de la Divine Comédie de Dante, réalisées d'après les aquarelles de Salvador Dali (ouverte du 4 au 13 octobre.)

De son côté, Jacques Lagrange expose à la Galerie de l'Office du Tourisme, un choix de cent reproductions photographiques du « Périgueux d'hier » du 5 octobre au 2 novembre. A l'inauguration qui aura lieu vendredi, MM. Jean Secret, Géraud Lavergne et Marcel Secondat assureront chacun la présentation d'une série de ces « estampes d'autrefois, photographies de naguère ». La Société historique et archéologique a d'ailleurs accordé très volontiers son patronage à cette rétrospective des rues et des places de Périgueux.

*Admissions.* — M. Henri de La Héronnière, 3, rue de Luynes, Paris (VII<sup>e</sup>) ; présenté par M<sup>me</sup> Combescot et M. Jean Combescot ;

M. Christian de Sèze, 12, rue Piccini, Paris (XVI<sup>e</sup>) ; présenté par le comte L. de Maleville et M. Jean Secret,

sont élus membres de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

#### SEANCE DU 7 NOVEMBRE 1963

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRÉSIDENT

Présents : 36. — Excusés : 1.

*Nécrologie.* — MM. Lucien Rives, ancien receveur principal des P.T.T., — Leymarie, de Vélines, — le C<sup>te</sup> Ulric de La Borie de La Batut, — de Sanxay, — M<sup>me</sup> Gallas.

M. le Président exprime aux familles des défunts les vifs regrets de la Société.

Il adresse les condoléances du Bureau à la Société des Etudes du Lot, qui vient de perdre son distingué président, M. Jean Fourgous.

*Félicitations.* — M<sup>me</sup> la C<sup>ress</sup> de Saint-Périer, chevalier des Arts et Lettres.

*Remerciements.* — M. Christian de Sèze.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — *Actes du 86<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes.* Montpellier 1961. Section d'Archéologie ; Paris, Impr. nationale, 1962 ; in-8°, 361 p., ill. ; envoi du Ministère de l'Éducation Nationale (Comité des Travaux historiques et scientifiques) ;

Biraben (Dr J.-N.), Inventaire des listes nominatives de recensement en France (Extr. de *Population*, avril-juin 1963) ; in-8°, 24 p. ; hommage de l'auteur ;

Numéros d'*Aux carrefours de l'Histoire*, de *Miroir de l'Histoire*, d'*Historia*, d'*Atlas Histoire*, août et septembre 1963, où il est question de La Boétie, d'Antoine de Tounens, de Fournier-Sarlovèze, d' « Agathon » (H. Massis et A. de Tarde), ainsi que des grottes ornées de la Dordogne ; ce dernier article, de Colin-Simard, contient des détails intéressants. A ce lot s'ajoutent des coupures du journal *l'Information Sarladaise* du 21 septembre dernier ; envoi de M. Rol ;

Secret (J.), *Le mobilier d'autan de deux châteaux périgourdiens. La Jaubertie et La Force*. (Extr. du *Bull. de la Soc. h. et a. du Périgord*.) Périgueux, impr. Joucla, 1963 ; in-8°, 16 p. ; hommage de l'auteur ;

*Bulletin de l'Association amicale des Anciens élèves du Lycée Henri IV de Bergerac*, n° XXXV, 54<sup>e</sup> année, 1963 ; Bergerac, impr. générale du Sud-Ouest ; in-8°, 46 p., ill. ; don de l'Association ;

Coq (Robert), *Alphonse Darlu, professeur de Marcel Proust*, Bergerac, même imprimerie, 1963 ; in-8°, 35 p., portr. ; hommage de l'auteur ;

Plan par terre des bâtiments et jardins enclos dans le couvent de Sainte-Marthe, à la Cité, lors du percement de la rue de l'Ancien-Evêché ; XIX<sup>e</sup> s. Copie de M. Guy Ponceau ; hommage de l'auteur ;

Photographies encadrées, et sous verre, du Professeur Léo Testut, bienfaiteur de la Société, et de sa femme ; don de la regrettée M<sup>lle</sup> Négrier ;

Huit vues stéréotypées de Périgueux, des châteaux de Rognac et de la Tour-Blanche, vers 1900 ; don de M. Pierre Jouanel ;

Blason sculpté sur une porte de la rue Eguillerie, fragment de frise Renaissance d'une maison rue du Calvaire, décoration intérieure d'une maison rue du Cimetière Saint-Silaïn (ancien Présidial) ; couronnement du portail en fer forgé de l'hôtel de la Division et monogramme central ; 5 photos de formats divers ; don de l'auteur, M<sup>lle</sup> Desbarats ;

Portrait de Marie-Françoise de la Cropte de Saint-Abre, par Nattier ; motif sculpté par Bizette-Lindell pour la cité scolaire de Maubeuge ; coupures de journaux offertes par MM. Jean Secret et Lavergne.

M. le Président exprime aux donateurs les remerciements de la Société.

*Revue bibliographique.* — Sont à signaler : dans le *Bull. de la Société préhistorique française*, octobre 1963, *Vers une méthode d'étude de la poterie pré et protohistorique*, par H. Carré ;

dans *Vieilles demeures françaises*, octobre 1963, l'intervention, lors de la journée tenue à Royaumont, le 6 juillet, de M<sup>me</sup> la baronne de Bastard, déléguée régionale de la Dordogne, en vue du sauvetage du château de la Marthonie ;

dans le *Bull. de la Société des Amis de Montaigne*, janvier-juin 1963, *Montagne et Montaigne*, par J. Saint-Martin et dans le n° de juillet-septembre, *Montaigne et la Médecine*, par R. Dujarrie de la Rivière ;

dans la *Revue du Libournais*, 3<sup>e</sup> trim. 1963, la suite de Jean de Grailly, par le lieutenant-colonel de Grailly, qui étudie § IV, le constructeur des bastides de Beaumont, et Monpazier ;

Dans le *Bull. de la Soc. des Etudes du Lot*, juillet-septembre 1963, le compte rendu de l'excursion en Sarladais, avec un petit historique du château de Fénélon, et la suite de Mareuil-en-Quercy, par M. H. Viers ;

Dans le *Bull. de la Soc. archéologique du Gers*, le compte rendu de la promenade faite en Périgord noir par la section de l'Isle-Jourdain de cette Société.

Le Secrétaire général complète ces indications en annonçant la sortie, impatientement attendue, du tome IV des *Rôles Gascons*, suite de l'ouvrage monumental de Fr. Michel et Ch. Bémont. C'est M. Yves Renouard, du temps où il était doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, qui a obtenu les crédits nécessaires à la reprise de cette publication et qui en a assumé la responsabilité scientifique. Le volume comprend les dix premières années du règne d'Edouard II, roi d'Angleterre et duc de Guyenne (1307-1317) : à la transcription des rôles ont collaboré notamment M<sup>me</sup> A. Higounet, MM. Lavergne et Becquart, membres de la Société.

*89<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes.* — Ces assises scientifiques se tiendront du 2 au 8 avril 1964, à Lyon, sous la présidence de la Section d'Histoire moderne et contemporaine du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Au cours du Congrès plusieurs manifestations officielles alterneront avec des visites dirigées de musées et de sites : des excursions à prix réduits, de caractère archéologique, géographique et scientifique sont également envisagées.

Des réductions sur les prix des transports seront accordées aux congressistes ainsi qu'à leur femme, enfants mineurs et filles non mariées sur les trajets de la S.N.C.F.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétaire général de la Société.

*Communications.* — Au retour d'une excursion à Glozel, près Vichy (Allier), M<sup>me</sup> d'Abzac a remis à M. le Président deux fragments de céramique gravés de signes alphabétiques et deux ouvrages, *Glozel. Trente ans après*, par Léon Côte, 1959 et *Glozel*, tome II, par le Dr Morlet, 1962.

Il remercie la donatrice et parlera à la prochaine réunion de ces documents.

M. le Secrétaire général donne lecture de deux fort belles pages, écrites à la louange du Périgord, par Guy de La Rigaudie, dans son livre : *Etoile au grand large*, paru en 1943 aux éditions du Seuil. C'est notre collègue, M. Bernicot qui a retrouvé ce « Chant du vieux pays » et ce « Périgord » ; il s'est plu à en adresser la copie à la Société.

M. Secret observe qu'il a cité des passages de ce livre dans *le Périgord*, publié il y a quelques années aux Editions Delmas, Bordeaux.

Le Secrétaire général a été averti par M. Max Pradère, de Ribérac, de la découverte fortuite d'un cluseau au village de la Martelle, commune de Saint-Sulpice-de-Roumagnac.

Le couloir conduit à deux salles dont une assez vaste, mais dont le sol est encombré de boulders pierreux.

A proximité se trouve la ferme du propriétaire qui conserve, en dépit des mutilations apportées par le temps et les hommes, une fort belle galerie à pilastres de pierre, une meurtrière, une fenêtre à meneaux et un tympan de porte daté de 1660.

M. Pradère se tient à la disposition de ceux des membres de la Société qui s'intéresseraient cette découverte et les développements dont elle est susceptible.

M. Lavergne dit un mot de la récente découverte d'une nouvelle grotte ornée à Domme ; il signale également que le 5 novembre des travaux pour le compte de l'E.D.F. ont abouti, place de la Clautre, à un véritable massacre de sarcophages de pierre des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : qui pis est, les ossements qu'ils contenaient ont été éparpillés tout alentour, au scandale des curieux venus voir opérer la pelleuse.

L'assemblée est unanime à flétrir cet irrespect des morts et à regretter qu'une fois de plus les services ou les autorités responsables de l'application de la loi de 1941 sur les fouilles aient montré l'indifférence la plus complète.

M. Marcel Secondat entre dans plus de détails au sujet de la grotte de Domme où est figuré un bison et où ont été trouvés quantité d'os d'animaux les plus variés ; mammouth, bison, ours, équidés ; le directeur de la circonscription préhistorique, M. le professeur Bordes, s'est prononcé pour l'authenticité de cette découverte ; notre collègue, M. Jean Lachastre a été chargé des fouilles.

M. Secondat a relevé diverses fautes d'impression dans le 3<sup>e</sup> fascicule du *Bulletin*, elles feront l'objet d'*errata* à la fin du tome XC.

Il se plaint du nombre encore considérable des membres de la Société — plus de 300 — en retard de leur cotisation 1963 ; certains d'entre eux ont été choqués du rappel que le trésorier leur a adressé : le procédé est pourtant habituel en pareil cas et la formule utilisée date du temps de M. Corneille.

M. Secondat maintient sa décision de résigner ses fonctions d'argentier au renouvellement du Bureau.

M. Jean Secret remet la copie de son travail : « Eglises périgourdines disparues et chapelles par communes, d'après la carte de Belleyme », on le lira dans un prochain *Bulletin*.

Il offre un lot de cartes postales pour la collection de la Société.

Au cours de ses visites d'églises, il a noté à Lalinde une buire d'étain du XVIII<sup>e</sup> siècle, provenant de l'église de Saint-Marcel et servant à contenir le Saint Chrême ; — à Mauzens-Miremont, dans un sacraire retrouvé par le desservant, un fragment de statuette figurant le Christ aux outrages, ou à la colonne, d'une fort belle tenue ; — à Saint-Michel-Montaigne, le timbre en bronze de l'horloge de l'église portant l'inscription : M<sup>r</sup> GABRIEL BOUQUIER CURE DE ST MICHEL. SR PIERRE BORIE. SR JEAN PHELIPT. 1789. Le curé Bouquier était l'oncle du conventionnel terrassonnais (Cf. J. Neyrac, *Montaigne*, Bergerac, 1904, p. 286).

M. Jean Secret confirme l'aménagement en garage du tumulus de Saint-Géry. Il fait ressortir l'intérêt du plan du couvent de Sainte-Marthe, copié par M. Ponceau (voir aux *Entrées*), et indique que le portrait de M<sup>me</sup> de La Cropte de Saint-Abre (voir aux *Entrées*) a figuré à la 3<sup>e</sup> biennale des Antiquaires (Florence, 1963) : il était exposé par Jensen-Kugel et Cailleux, de Paris.

M. Secondat signale, à l'église de Saint-Vincent-sur-l'Isle, une dizaine de croix de consécration.

Depuis huit ans, le D<sup>r</sup> André Cheynier poursuit ses fouilles au Peyrat, en face de Rastignac. Dans une couche du Magdalénien IV, il a heureusement récolté, sur une mince et fragile baguette d'ivoire, la gravure d'un petit cheval, qu'accompagnent la croupe d'un autre cheval, une antilope saïga et un bovidé (vache). Le petit cheval est d'un tracé impeccable.

avec sa crinière et tout le long de l'échine, des traits parallèles et sur le ventre et les hanches, de petits cercles remplis de pointillé ; mais il manque le bout des pattes. La saiga est caractéristique, son cou est allongé, car elle est en train de paître. La vache, à gauche, porte à la queue une touffe de poils roux. Au microscope binoculaire, l'examen de cette gravure de proportions minuscules témoigne d'une acuité visuelle et d'une habileté de mains jamais retrouvées depuis.

M<sup>me</sup> de Saint-Périer ajoute une observation.

M<sup>lle</sup> R. Desbarats présente quelques-unes des photographies qu'elle a prises de plusieurs portes de maisons anciennes de Périgueux ; ce pourrait être le point de départ d'un recueil analogue à celui de Dallery sur les *Escaliers périgourdiens*.

Notre collègue a obtenu également de l'entreprise qui a démoli l'hôtel de la Division de photographeur le couronnement du portail d'entrée en ferronnerie de cet immeuble, dans un cartouche, on lit fort bien les majuscules D et E entrelacées, — très probablement les initiales du propriétaire, M. Durand, maître de forges à la Cité. Le fonds de la Boissière lui appartenait aussi, ajoute le D<sup>r</sup> Lafon.

M. Joseph Saint-Martin donne lecture des réflexions critiques inspirées au bibliothécaire de l'abbaye de Chancelade, dom Malleville, par le *Traité sur les Miracles*, d'un théologien anglican, Jacques Serces (Amsterdam, 1729) : elles figurent au recto de la feuille de garde du volume qui porte l'ex-libris de Chancelade, et a appartenu ensuite au poète et occultiste Stanislas de Guaita, ami de Maurice Barrès.

M. Robert Coq présente en raccourci et, sans doute, avec trop de modestie, l'étude remarquable qu'il vient de consacrer à un éminent Bergeracois, injustement oublié à l'heure actuelle. Il s'agit d'Alphonse Darlu (1849-1921), qui fut successivement élève et professeur de rhétorique au collège de Bergerac, enseigna comme agrégé la philosophie aux lycées de Périgueux, d'Angoulême, Henri IV et Condorcet, à Paris, et à l'École normale de Sèvres et termina sa brillante carrière comme inspecteur général de l'instruction publique et vice-président du jury d'agrégation. Parmi ceux de ses élèves que Darlu marqua de son influence bénéfique, Marcel Proust est le plus célèbre et il a peint son ancien maître à penser, dans *Jean Santenil*, sous le nom de M. Beulier.

À propos du passage de Darlu au lycée de Périgueux vers 1872, M. Coq déplore le fait qu'aucune collection complète des palmarès de cet établissement ne puisse être mis à la disposition des chercheurs ; il est probable en effet que lorsqu'il vint au chef-lieu enseigner la philosophie, Darlu prononça le discours de distribution des prix.

M. Jean Secret partage les regrets de M. Coq et croit que le discours de distribution des prix prononcé par M. Jean Maubourguet pourrait fournir quelque indication.

M. Jean Lassaingne souhaiterait qu'un jeune chercheur du Change vint présenter lui-même, à une prochaine séance de la Société, les pièces qu'il a recueillies.

Cette permission est accordée bien volontiers.

Le jumelage Sarlat-rue La Boétie à Paris du 30 septembre au 18 octobre a donné lieu dans la capitale à diverses manifestations, parmi lesquelles une exposition historique salle Gaveau, la projection du film

« Si tu viens en Périgord », dans les salons de Revillon, une conférence à l'hôtel de Massa sur l'œuvre d'Etienne de la Boétie, par Jacques Chabannes, président de la Société des Gens de Lettres. A ce propos, M. Lavergne a découpé dans un journal parisien un article qui, après avoir vanté à juste titre la maison de La Boétie, parle de celle de Plamond (*sic*) en ces termes : « Donc, un Plamond ouvrit un jour une boutique de draperie. Les affaires allèrent grand train. On monta un étage. On se maria, à la génération suivante. On monta un nouvel étage. Puis un Plamond vint à prêter à Henri IV. Pour le remercier (...) Louis XIII l'annoblit (*sic*). Et un Plamond put enfin monter, à cheval sur la maison voisine, une curieuse petite tour, emblème de son annoblissement... » Ainsi écrit-on à Paris l'histoire d'une maison et d'une famille.

M. le Secrétaire général présente une communication due à la collaboration de MM. Paul Fitte et J. de Hinzelin ; elle a trait à deux « sites paléolithiques en plein air de la vallée de la Couze », sur la commune de Saint-Avit-Sénieur.

*Admissions.* — M. le Comte Gérard de La Borie de la Batut, secrétaire d'ambassade, le Marais, par Saint-Chamassy ; au lieu et place de son regretté père ;

M<sup>me</sup> la baronne de Bastard, château d'Hautefort ; présentée par MM. Jean Secret et Lavergne.

M<sup>lle</sup> Annie de Cadoudal, château de Pech-Godon, par Belvès, présentée par le D<sup>r</sup> Lafon et M. Jean Perrard ;

M. André Davesne, inspecteur d'académie honoraire, et M<sup>me</sup>, 15, rue Alfred-de-Mussel, Périgueux ; présentés par MM. Secret et Secondat ;

M<sup>lle</sup> Odette Favard, 78, boulevard du Petit-Change, Périgueux ; présenté par M<sup>lle</sup> Marquessat et M. Borias ;

M. Roger Hériard, 3 bis, rue Jacques Lemercier, Versailles (S.-et-O.), et Rudeau-Ladosse ; présenté par le D<sup>r</sup> Lafon et M. Jean Perrard ;

M. le comte Louis de Segonzac, château de Segonzac ; présenté par le marquis de Fayolle et M. Langaret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

M. L. Tremblet, instituteur, la Magdeleine, Marmande (Lot-et-Garonne) est inscrit comme membre adhérent.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

#### SEANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 1963

PRÉSIDENCE DE M. LE D<sup>r</sup> LAFON, PRÉSIDENT

Présents : 24. — Excusés : 5.

*Nécrologie.* — M. le Président exprime à M<sup>me</sup> Vilatte les condoléances de la Société.

*Remerciements.* — M<sup>lle</sup> de Cadoudal, M. et M<sup>me</sup> A. Davesne, M. le comte G. de La Batut.

*Entrées d'ouvrages et de documents.* — Pommier (Bernard). *Villamblard-Roussille*, Périgueux, Impr. Périgourdine 1963, in-8°, 175 p. ; hommage de l'auteur.

Fromentière (Rose) [M<sup>me</sup> Gayout], *Reflets sur Peau*. Bergerac, impr. gén. du Sud-Ouest, 1963 ; hommage de M. Perrel, de Saint-Marcel-du-Périgord.

*Touring Plein air*, n° 186, novembre 1963, contenant un article sur *les Tracés des voies anciennes* par feuille à 1/50.000<sup>e</sup> édités par l'Institut géographique national ; — Témoignage de haute satisfaction du lycée de Périgueux (1851), lith. Dupont, Périgueux ; — Christmas Oard reproduisant une Nativité du XVIII<sup>e</sup> siècle, consacrée au couvent de Sainte-Marthe, à Périgueux ; don de M. J. Secret ;

24 cartes postales à sujets folkloriques ; don de M<sup>me</sup> Jardel.

M. le Président remercie les divers donateurs.

*Revue bibliographique.* — *Sites et Monuments*, juillet-septembre 1963, dénonce la menace que les exigences de la circulation font peser sur des morceaux de l'enceinte gallo-romaine de Grenoble. Ceux de l'enceinte de la Cité ne courent-ils par le même péril pour d'autres raisons ?

Dans le Bulletin monumental, 2<sup>e</sup> trim. 1963, M. Durliat propose de placer au XI<sup>e</sup> siècle la construction de Saint-Sernin de Toulouse.

*Ogam*, XIII, n° 6 contient une étude de H. Vertet sur une villa gallo-romaine à Vélignes (Dordogne).

Dans la *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1963, M. J. Jouanel a relevé l'article de M. Georges Imann Gigandat, *Une belle conspiratrice sous Richelieu, Marie de Hautefort, duchesse de Schomberg*.

*Correspondance.* — La Société est invitée à se faire représenter à la réunion annuelle de la Commission de la Fédération historique du Sud-Ouest.

*Communications.* — M. E. Peyronnet ajoute à la communication de M. Patrick Esclafir sur ce qui fut le château de la Borde quelques souvenirs personnels. Dans sa jeunesse, il a passé ses vacances auprès de ce vieux repaire qui montrait encore des tours massives, un corps de garde à créneaux et à mâchicoulis, des restes du pont-levis. Par la cour d'honneur du beau portail en fer forgé, on pénétrait dans une vaste cour de ferme, entourée des communes ; il y avait aussi un colombier.

Le domaine, réduit au château et à ses dépendances immédiates, fut acheté, à la fin du siècle dernier, par un ancien métayer qui croyait y trouver un trésor. La destruction commença, elle coûta la vie à l'impudent propriétaire.

Le paysan d'un village voisin se rendit alors acquéreur de ce qui restait du château, mais ce fut pour achever de le démolir.

La lettre de M. Peyronnet suggère de curieux rapprochements, la hantise d'un trésor caché, a causé la ruine de beaucoup de châteaux périgourds, et de nos jours encore...

M. Guy Lachâtre a adressé au secrétaire général d'intéressantes précisions au sujet des découvertes faites dans la grotte de la Martine, à Domme ; elles s'accompagnent de photographies qui seront publiées prochainement dans le *Bulletin* avec la lettre de notre collègue.

M. Lavergne a relevé dans l'*Echo de la Dordogne* du 4 mars 1868

qu'une des dernières représentantes de la famille de la Marthonie, habitant alors Saint-Martin-de-Fressengeas, prétendait avoir découvert la loi immuable qui préside à la différence des sexes. Elle pouvait, à coup sûr, répondre à l'interrogation : Sera-ce un garçon ? Ou une fille ?

Ce secret devant être réservé aux familles régnantes, la comtesse envoya une lettre circulaire au roi de Prusse, à l'empereur d'Autriche, au roi d'Angleterre, à la reine d'Espagne, aux rois de Suède et du Portugal. Aucun d'eux n'accusa réception, seul le roi de Grèce fit envoyer le texte au *Figaro* : la dame se montra fort fâchée de cette « impolitesse », elle écrivit à nouveau au roi de Grèce et remit une note au quotidien de Périgueux.

Dans son livre : *Aux beaux temps du Symbolisme. 1890-1895* (Paris, Mercure de France-Bruxelles, éd. N.R.B., 1943), Henri Mazel consacre son dernier portrait à Josephin Péladan, plus connu à l'époque sous le titre de Sâr.

Cet excentrique avait fondé à Paris le Temple de la Rose-Croix, avec, pour devise : *Ad Rosam per Crucem, ad Crucem per Rosam*. Dans la hiérarchie de l'Ordre, un Périgourdin, le comte Léonce de Larmandie, aurait le rang de « proconsul en mission. « Au premier Salon de la Rose-Croix, » en 1892, on voyait dès l'entrée un brave homme à figure d'adjudant, » avec un grand cordon bleu qui lui barrait la poitrine, et qui contrôlait » les cartes de vernissage : c'était le comte Léonce de Larmandie ! »

« La série des Gestes Esthétiques ne tarda pas à s'interrompre. » Peut-être question d'argent, (...) peut-être question de personnes (...). » Seul le gros Larmandie resta fidèle à Péladan, comme s'il sentait qu'à » le fréquenter il gagnait quelque chose de ce cachet de beauté qui lui » manquait en dépit de son titre. »

Mazel ajoute qu'il était si dévoué à son Grand-Maitre qu'il se mit en tête de le marier — une bien mauvaise idée, paraît-il.

Léonce, comte de Larmandie, figure dans la *Bibliographie générale du Périgord* de Roumejoux, Bosredon et Villepelet, tome II, p. 128 et 129; tome IV, p. 81 et tome V, p. 38.

Un de ses romans *Pur Sang*, de la série « La Comédie Mondaine », paru chez Lemerre en 1889, est justement préfacé par Josephin Péladan.

Le Dr Lafon complète ces indications sur l'original de grande famille que fut le Léonce de Larmandie. Il s'était élevé à la Sudrie, près Bourrou, et chez les Pères, à Sarlat. Il fit marier sa cousine, née Malet de Rochefort, et veuve du comte de Barde, avec le fameux Sâr ; elle a tristement fini chez les religieuses du Toulon.

Contrairement à ce qui a été dit à la dernière séance, il existe bien au lycée de garçons de Périgueux deux collections complètes des palmiers de l'établissement ; M. Jean Secret vient de s'en assurer.

M. Lavergne ajoute qu'on pourra lire le discours prononcé à la distribution des prix du lycée par Darlu, professeur de philosophie, en 1872 dans l'*Echo de la Dordogne*.

Au cours des fouilles-express de la place de la Clautre, a été recueillie une croix d'absolution en plomb qui est déposée au presbytère de Saint-Front ; M. l'archiprêtre et l'un des vicaires ont fait ramasser à leurs frais quelques ossements épars, une sépulture leur a été assurée. M. Secondat a remarqué aussi qu'au début des travaux, du côté du Greffe, les ouvriers ont pris la même précaution, mais il n'en a pas été partout et toujours ainsi.

M. Jean Secret attire l'attention de l'assemblée sur les tracés des voies anciennes édités par l'Institut géographique national. Au 1<sup>er</sup> juillet 1963, huit de ces cartes étaient établies pour le nord et le nord-est du département de la Dordogne. Leur prix est de 3 F. pour le tirage sur papier ozalid, de 4 F. sur calque transparent ; tous deux sont superposables aux feuilles de la carte au 50.000<sup>e</sup>.

C'est à partir des relevés aériens de l'Institut géographique que le Groupe Archéologique du Touring Club se propose d'étendre au-delà de la région parisienne le « rallye des voies antiques. » Il a préparé pour eux deux notices : l'une sur la toponymie des voies antiques (n<sup>o</sup> 5), l'autre sur l'organisation de la recherche de ces voies (n<sup>o</sup> 6).

Notre vice-président résume un mémoire dû à M. Pierre Brulant, de la Coquille ; il a trait à des pierres à cupules de cette région.

Il a reçu de M. Vergnaud la photographie d'un chapiteau roman provenant de l'ancienne église de Gouÿts ; le seul qui n'ait pas été brisé de tous ceux retrouvés il y a quelque temps en ouvrant une tranchée. Encore un bel exemple de vandalisme stupide !

Un article du *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1962, p. 157 sq. a fourni à M. Jean Secret d'importants renseignements sur un certain « M. de Barraudière », dont il est question dans une lettre du duc de la Force, datée de décembre 1610 : « M. de Barraudière m'a promis aussi de s'en venir à la Force avec moi, car je veux résoudre mon parterre de l'allée du palemail [sorte de jeu de boule] ».

Il s'agit en fait de Jacques Boyceau, sieur de la Barauderie, intendant du Jardin du Roi, auteur d'un *Traité de jardinage selon les raisons de la nature et de l'art* (édité après sa mort, en 1638). De famille saintongaise et protestant de religion, il a vécu auprès d'Henri de Navarre, du maréchal de Biron, du duc de la Force, à qui il prêta même de l'argent. Deux médailles à son effigie sont conservées au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale.

M. Secret présente un plan du château d'Hautefort dessiné au crayon, sans doute au XVII<sup>e</sup> siècle, et que lui a communiqué M<sup>me</sup> de Bastard. Ce plan présente le grand logis orienté nord-sud. La partie ouest n'a pas changé : la partie est révèle par contre l'existence de deux tours circulaires en avant de l'actuel bâtiment principal ; elles ont été rasées depuis.

À la dernière réunion de la Société, il a été question du portrait du général Fournier-Sarlovèze, exécuté par le peintre Gros et sur lequel apparaît une retouche de la jambe gauche. M. Pierre Aublant fait remarquer à ce propos que cette toile a fait l'objet d'un hors-texte, dans le *Bulletin de la Société*, tome XXI, 1914, p. 74 ; le repentir y est nettement visible et cependant, à l'époque, il ne paraît avoir donné lieu à aucun commentaire.

Notre collègue s'est rendu à plusieurs reprises à Saint-Sulpice-de-Roumagnac, il y a été accompagné d'abord par M. Pradère, il y est revenu seul ces jours-ci. Il fait au tableau noir une description très complète du cluseau découvert à la Petite-Martelle, sans pouvoir d'ailleurs y voir autre chose qu'un souterrain refuge de type classique et qui n'a fourni que de très rares et très imprécis éléments de datation : puits, ossements d'animaux, tessons de poterie, etc.

M. le Président remercie M. Aublant de son exposé.

Il pose la question : « Est-ce « La Martelle » qu'avait en vue Alcide

Dusolier, lorsqu'il a choisi son pseudonyme littéraire [Jean de la Martelle] ? »

M<sup>me</sup> de Saint-Périer dépose sur le bureau des photographies d'objets préhistoriques qui figureront l'an prochain, à l'exposition du Centenaire de la Préhistoire ; ces objets proviennent des fouilles du D<sup>r</sup> Jude et du professeur Pittard.

*Admission.* — M<sup>me</sup> Anne Valetton, chez M<sup>me</sup> Lafond-Grellety, 13, rue Jean-et-Charles-Pannetier, Bordeaux ; présentée par M<sup>me</sup> Gardeau et le D<sup>r</sup> Conquet,

est élue membre de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

G. LAVERGNE.

*Le Président,*

D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

#### PRESENCES AUX REUNIONS

M<sup>mes</sup> P. Aublant (2), Bastid (3), Busselet (1), Fellonneau (1), Marchat (1), Marsac (3), Médus (3), Noyre (1), Ponceau (3), la comtesse de Saint-Périer (2), Soudois de Bord (2), Viala-Sacreste (1), Villepontoux (3) ;

M<sup>lles</sup> Barnier (1), Chambran (1), Desbarats (3), Lambert (1), Mallet (1), Soulier (1), Valat (1) ;

MM. Ardillier (3), P. Aublant (3), Becquart (1), Berthelet (1), Borias (2), le D<sup>r</sup> Cheynier (1), R. Coq (1), Donzeau (1), l'abbé Glory (1), P. Jouanel (3), le D<sup>r</sup> Lafon (2), J. Lassaigne (2), G. Lavergne (3), Maligne (2), Monnet (3), Morquin (3), Noyre (1), Prat (3), Roussot (1), Saint-Martin (1), Secondat (3), Secret (3), Soubeyran (1), Treny (1).

## VARIA

### Prise de possession au nom de la Nation, de la terre de Villefranche-de-Lonchat

Pardevant le notaire au canton de Villefranche, distric de Mussidan, département de la Dordogne, soussigné, présens les témoins bas-nommés;

A comparu le Républicain Pierre Bouchou, Receveur de la Régie nationale de l'Enregistrement de ses Domaines au bureau de Monpon, y demeurant, lequel en exécution de la loy du dix frimaire dernier, art. 3, rendue sur les domaines engagés et aliénés, et sur l'autorisation de l'Administration du distric de Mussidan, par son arrêté du second ventôse present mois, qu'il a reçu le six dudit mois; a dit qu'il s'est rendu exprès dans cette commune pour prendre la prise de possession de cette cy-devant terre et domaine national de Villefranche-de-Lonchat<sup>1</sup>; que n'y ayant point trouvé le Juge de Paix de ce canton, quy est éloigné d'environ une lieue<sup>2</sup>, ny même aucun assesseur quy se trouvent absents; et comme les affaires publiques de son bureau ne luy permettent pas de faire un long séjour dans cette commune, il nous a requis, comme officier public, de luy donner acte de la ditte prise de possession; et attendu que cette terre de Villefranche est un domaine national, aliéné par Henry 4 le 27 octobre 1602, à Jean Dubosq de Canteloup, et possédé actuellement par le citoyen Belcier de Crain, commune des Salles, canton de Castillon, distric de Libourne, département du Bec-d'Ambès<sup>3</sup>; en conséquence dudit art. 3 de la ditte loy, ledit Receveur pour les Régisseurs nationaux de l'Enregistrement et des Domaines, déclare prendre possession, au nom de la Nation, de laditte terre et domaine national de Villefranche, circonstances et dépendances; à cet effet il s'est transporté avec nous, notaire et témoins, sur la place publique de la halle de ladite commune de Villefranche, où il a déclaré à haute voye qu'il prend ladite possession au nom de la Nation et de la République; de tout quoy il nous a requis acte que luy octroyons et en avons dressé le procès verbal pour servir et valoir ainsy que de raison.

Fait et passé dans la commune de Villefranche le dix ventôse, l'an second de la République Une et Indivisible, autrement vingt-huit février mil sept cent quatre vingt quatorze... du matin; en présence des citoyens Etienne Parrot et Jean Bateave, marchands, restant dans le présent lieu, témoins connus, auy ont signé avec le citoyen Bouchou et nous.

Suivent les signatures.

Arch. dép. de la Dordogne: Minutier (Bateave, notaire à Villefranche-de-Lonchat). — Copie de M<sup>me</sup> L. Gardeau.

1. *Lonchat*, ainsi écrit dans l'original. Orthographe usitée au 18<sup>e</sup> s. et rétablie par décret du 3 août 1953.
2. Le juge de paix était le citoyen Jean François Robert Desisle (avant 1790 signait: *des Isles*), demeurant au lieu du Fumat, commune de Montpeyroux.
3. Nom donné au département de la Gironde après la proscription des Girondins. Cette appellation fut éphémère.

## ERRATA

- Tome LXXXVIII page 135, ligne 4, au lieu de *Montazier*, lire *Montauzier*.  
— p. 145, l. 23, au lieu de *portraits*, lire *portails*.  
— p. 160, l. 32, supprimer *deaux*.  
— p. 162, l. 11, après *Tartas*, mettre l'appel de la note 8.  
— *id.*, après *noscis*, mettre l'appel de la note 8 qui a été reportée à la p. 164.  
— p. 166, l. 27, au lieu de 8, lire 3.
- Tome LXXXIX p. 45, l. 11, au lieu de *Marsac*, lire *Marsal*.  
— p. 55, l. 14, au lieu de *Boton*, lire *Boson*.  
— p. 70, au titre, au lieu de *en*, lire *de la*.  
— p. 80, l. 17, au lieu de *faïences*, lire *faïenceries*.  
— p. 118, l. 39, à la fin, ajouter 1755.  
— p. 121, l. 11, au lieu de *Reuves*, lire *Revue*.  
— p. 135, l. 6, mettre la virgule après *anquet*.
- Tome XC p. 11, l. 5, au lieu de *sucrières*, lire *ouvrières*.  
— p. 66, l. 11, au lieu de *philosophie*, lire *philologie*.  
— p. 66, l. 41, rétablir l'i de *Ganivet*.  
— p. 71, l. 3, au lieu de *animaux marins*, lire *mammifères* de la famille des *Suidés* (et non *Siudés*).  
— p. 91, l. 22, au lieu de *ciminosos* et *deliquentes*, lire *criminosos* et *delinquentes*.  
— p. 106, l. 27 et 28, au lieu de 59 150 et 59.900, lire 52.150 et 54.900.  
— p. 109, l. 18, au lieu de *Faculté*, lire *Faculté*.
-

## SOMMAIRE DU TOME XC

Conseil d'Administration et Bureau .....	5
Comptes rendus des réunions mensuelles:	
Janvier 1963 .....	7
Février .....	10
Mars .....	14
Avril .....	57
Mai .....	61
Juin .....	65
Juillet .....	105
Août .....	109
Septembre .....	112
Octobre .....	153
Novembre .....	157
Décembre .....	162
Présences aux réunions .....	18, 69, 115, 166
Compte de gestion du Trésorier .....	21
Errata .....	168

### ARTICLES DE FOND

BEQUART (N.), Accroissement des Archives de la Dordogne en 1962 .....	99
BÉLANGER, Une dent d'hippopotame .....	70
CHEYNIER (D <sup>e</sup> A.), Le Périgordien n'est qu'une théorie ....	23
GARDEAU (M <sup>me</sup> ), Le château de Matecoulon et ses posses- seurs .....	36, 72
LACHASTRE (J.), Constructions en pierres sèches de Daglan	121
— Le site protohistorique de Domme .....	27
LAFON (D <sup>e</sup> Ch.), Notre collection de cartes postales .....	148
— Recherches sur la topographie ancienne de Périgueux <i>(Suite)</i> .....	85, 129
— La vie lourmentée de J.-B. Sirey .....	46
LAVERGNE (G.), L'excursion archéologique du 9 juin ....	115
— L'inscription de l'église de Vanxains .....	116
— La justice épiscopale de Périgueux au XV <sup>e</sup> siècle ..	90
MAINE de BIRAN, Lettres au baron Maurice, préfet de la Dordogne (H. GOUIER) .....	Supplément paginé à part
SAINT-MARTIN (J.), Bugeaud à travers les caricatures ....	92
SECRET (J.), Le mobilier d'antan de deux châteaux péri- gourdins .....	135

## V A R I A

BELLET (Abbé), La Chartreuse de Vauclaire en 1738 .....	49, 101
GARDEAU (M <sup>me</sup> ), Prise de possession de la terre de Villefranche-de-Lonchat .....	167
LASSAIGNE (J.), Deux lettres inédites de Rivet .....	151
— Une nouvelle lettre inédite de Prunis .....	103
SECONDAT (M.), Le Pont de la Cité .....	104

## NECROLOGIE

M. G. Villepontoux (P. AUBLANT) .....	55
---------------------------------------	----

## ILLUSTRATIONS

Armoiries de la sénéchaussée et de la ville de Périgueux .....	107
Bergerac. Palais de Justice: Fautenil Louis XV .....	144
— — Pendule Boulle .....	147
— Sous-Préfecture: L'Enlèvement d'Europe .....	140
— — Une Fête galante .....	146
Bugeaud en sage-femme .....	93
— en Grosjean .....	95
Château de Matecoulon, côté du cimetière .....	82
— Entrée à perron .....	83
— Plan d'ensemble .....	81
Daglan. Constructions en pierres sèches .....	122, 124, 126
Domme. Haches néolithiques .....	31
— Poteries néolithiques .....	32, 35
Gaufrier du curé Raynaud (XVII <sup>e</sup> s.) .....	18, 19
Limeuil. Dent d'hippopotame .....	70
Montaigne (Bertrand de), Fac-simulés de signatures .....	41, 43

**LETTRES  
DE MAINE DE BIRAN  
AU BARON MAURICE**

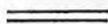
**PRÉFET DE LA DORDOGNE**

**PAR**

**HENRI GOUHIER**

**de l'Académie des Sciences morales et politiques**

**Professeur à la Sorbonne**



*Ouvrage publié avec le concours  
du Centre National de la Recherche Scientifique*



Supplément au fasc. 4 du tome XC (1963)  
du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*



## INTRODUCTION

Conseiller de préfecture du département de la Dordogne depuis le 13 mars 1805, Maine de Biran fut nommé sous-préfet de Bergerac par décret impérial du 31 janvier 1806. Le 9 août 1810, il fut désigné par le Sénat pour faire partie du Corps législatif; mais il ne quitta la sous-préfecture de Bergerac que le 24 juillet 1811; il ne devait, d'ailleurs, siéger au Corps législatif qu'en octobre 1812.

Le baron Maurice fut préfet de la Dordogne du 12 février 1810 au 10 juin 1811. Maine de Biran a donc administré l'arrondissement de Bergerac pendant près d'un an et demi en collaboration avec le nouveau préfet. Une fois membre du Corps législatif, il lui écrit très régulièrement, l'informant sur toutes les affaires qui concernent le département; cette correspondance commence quelques jours après son arrivée à Paris et s'achève peu avant l'abdication de l'Empereur. Les relations amicales continueront à Paris sous la Restauration entre le député de Bergerac et le baron, devenu maître des requêtes au Conseil d'Etat<sup>1</sup>.

Né à Genève le 14 octobre 1775, Jean-Frédéric-Théodore Maurice a neuf ans de plus que Biran. Il appartient à une famille de protestants français venus en Suisse après l'édit de Nantes. Très jeune, il se tourne vers les mathématiques et l'astronomie; il est élève de Piclet à Genève et de Lalande, à Paris. Après la réunion du canton à la France en 1798, son père devient maire de Genève et il le restera jusqu'en 1814; homme cultivé, bon administrateur, il lit, dans des circonstances délicates, ce qu'il put pour servir les intérêts de sa ville<sup>2</sup>. Son fils Maurice fait alors carrière dans l'administration française: examinateur d'entrée à l'École polytechnique (1801), auditeur

1. Cf. *Maine de Biran, Journal*, 3 vol., Editions La Baconnière, Neuchâtel, 1954-1957; voir *Index*.

2. *Notice sur F. G. Maurice*, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, novembre 1826 [quelques jours après sa mort survenue le 10 octobre]; Paul F. GEISENDORF, *D'une libération, collaboration et résistance d'autan*, Extrait du *Curieux*, 7 décembre 1944.

au Conseil d'Etat (1806), préfet de la Creuse (1807), baron d'Empire (1809), préfet de la Dordogne (1810).

Pas plus que ses fonctions ne détournent Biran de la philosophie, celles du baron Maurice ne le détournent complètement des mathématiques. En 1816, il sera membre libre de l'Académie des Sciences et il écrira divers articles sur des savants dans la Biographie Michaud (*Fermat, Huygens, Lagrange*, notamment) où son ami donnera une longue et célèbre étude sur *Leibniz*<sup>3</sup>.

Bien des raisons expliquent pourquoi les relations entre le préfet et le sous-préfet ne furent pas purement professionnelles. Il fut un temps où le second avait songé à devenir professeur de mathématiques. Leur goût commun pour les sciences rapprochait les deux hommes: certainement le baron Maurice appréciait l'œuvre culturelle de Biran à Bergerac; enfin, l'orientation spiritualiste de leur pensée les unit encore plus intimement. Nous connaissons leurs premiers rapports par une relation de la fille aînée du baron Maurice, Adrienne Sarrazin, conservée dans un cahier de Souvenirs de sa fille, Victorine Gautier. Ce cahier nous a été très aimablement communiqué par M. Léopold Gautier, de Genève:

« Nous arrivâmes à Périgueux où mon père venait d'être nommé préfet, le 25 juin 1810, dans la matinée, et ce même jour, avant que nos malles fussent ouvertes, tandis que mon père conférait avec les conseillers de préfecture et ses chefs de bureau, nous errions, oisives avec ma mère, dans le petit jardin d'une habitation provisoire, la véritable préfecture étant alors en construction. Là nous reçûmes la visite du sous-préfet de Bergerac, M. Maine de Biran. Il fut donc le premier dans nos nouveaux administrés dont ma mère fit la connaissance. Je le vois encore, tenant un chapeau des deux mains, et se présentant lui-même, avec toutes les formes de la plus exquise politesse. M. de Biran était d'une taille élevée, fort mince, des traits délicats, les yeux bleus, un teint pâle. Encore poudré comme au dernier siècle, il avait une sorte de toupet relevé en pain de sucre, qui ajoutait à sa stature et le privait de l'usage du chapeau. Dès cette première entrevue il fut question de ses filles, il manifesta le désir de les voir se lier avec nous. On nous les mena peu de jours après... »<sup>4</sup>.

3. Le baron Maurice est mort à Genève le 17 avril 1851; peu après paraissent un article nécrologique de Billiet de Candolle dans le *Journal de Genève*, 13 avril 1851 et surtout: *Notice biographique sur M. le Baron Maurice*, par M. A. GAUTIER, professeur, tirée de la *Bibliothèque universelle de Genève*, octobre 1851. Sur l'activité du préfet de la Dordogne, voir: *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXVIII, 1911, R. VILLEPELLET, *Deux préfets de la Dordogne. Notes pour servir à l'histoire politique du département de la Dordogne*; Georges ROCAL, *De Brumaire à Waterloo en Périgord*, Paris, Floury, 1942, 2, vol. gr. in 8°, t. I, p. 154-190 notamment.

4. Les deux filles de Biran habitaient chez leur tante maternelle, Mme Gérard d'Alpy, femme du payeur de la Dordogne, au Murat, près de Périgueux.

« ...Il venait de temps en temps à Périgueux et dînait toujours chez nous, écrit encore Adrienne Sarrazin. Après le repas mon père et lui, se prenant à part, se plongeaient l'un et l'autre dans des conversations interminables, dont la profondeur dépassait notre pensée. Le *Moi* y jouait un rôle important. Nous n'avons point oublié, ma mère et moi, comment à chaque énoncé de ce monosyllabe, M. de Biran retournait avec force contre sa poitrine ses doigts allongés et réunis, sans doute pour accuser d'autant plus sa personnalité... »<sup>5</sup>.

Les lettres de Biran au baron sont restées dans les archives de la famille Maurice. Elles m'ont été communiquées par M<sup>me</sup> Léopold Maurice dont je ne peux oublier l'accueil dans sa maison de Chougnay. J'ai cité un fragment de la lettre du 12 février 1814 dans la communication lue le 28 août 1949 au cours de la journée commémorative organisée à Bergerac, à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la mort du philosophe<sup>6</sup>. Les textes qui font l'objet de la présente publication sont donc inédits; ils ont simplement été utilisés pour l'édition intégrale du *Journal* et consultés par M. Jean Lassaigne, auteur du très intéressant ouvrage, *Maine de Biran, homme politique*<sup>7</sup>.

Henri GOUHIER.

5. Ce dernier alinéa a été cité par Lavalette-Montbrun, *Essai de biographie historique et psychologique, Maine de Biran, 1766-1824*, Paris, 1914, p. 305.

6. *Maine de Biran et ses historiens* dans : *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, Nouvelle série, n° 8, décembre 1949, p. 100-101.

7. Paris, La Colombe, 1958.

Nous avons, suivant l'usage actuel, mis des initiales majuscules aux mots qui désignent les corps de l'État et les grandes administrations. Nous avons conservé l'orthographe de Biran pour les noms propres et, en général, respecté sa ponctuation.

## I

Paris, rue Mazarine, n° 31, Hôtel Mazarin.

Le 16 octobre 1812

Monsieur,

Trois jours après mon arrivée à Paris, j'ai vu M. Sarrazin. Nous nous sommes donné rendez-vous hier jeudi pour aller au ministère de l'Intérieur: comme il ne vint pas me trouver à l'heure fixée, je partis seul. Je vis d'abord M. Benoit: il m'assura qu'il n'y avait point de sa faute si votre affaire de préfecture n'était pas encore terminée, qu'il s'en était encore occupé en dernier lieu et avant le départ de M. de Campagne par qui il comptait pouvoir vous donner quelque nouvelle positive; mais l'affaire ne regardant plus sa division, il ne pouvait y avoir qu'une influence indirecte: « voyez M. d'Arbelay, me dit-il en résultat, il vous mettra au courant de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. »

J'eus bien de la peine à trouver ce M. d'Arbelay... on ne se reconnaît plus au ministère de l'Intérieur, on y démolit d'un côté, on bâtit d'un autre; les chefs de bureau sont ambulants, aucun d'eux n'a encore de local fixe; après avoir erré pendant une demi-heure je joignis enfin M. d'Arbelay au milieu des décombres et entouré d'ouvriers qui cognaient à ses oreilles; il m'accueillit aussi bien que possible: en m'assurant que votre affaire serait bientôt terminée à votre satisfaction complète, qu'on n'entendait point chicaner sur le dernier devis, mais qu'il fallait au moins que les formes fussent observées, que vous aviez négligé de joindre au dernier envoi les comptes détaillés, les reçus d'ouvriers, etc..., et que, comme on vous avait écrit pour vous demander ces pièces, il n'y avait rien à faire jusqu'après votre réponse. J'ai compris par la conversation de M. d'Arbelay, qu'il n'avait pas connaissance de votre lettre au ministre; je l'ai prié de vouloir jeter un coup d'œil sur la copie que vous m'avez confiée; il a paru fâché de n'en avoir pas eu connaissance plus tôt; et, en m'engageant à lui laisser cette copie, il m'a ajourné à huitaine, pour en causer plus à notre aise; je me rendrai donc de nouveau jeudi prochain au ministère de l'Intérieur, votre réponse aux dernières demandes y sera probablement arrivée, et je profiterai des bonnes dispositions où m'a paru être M. d'Ar-

belay pour mettre enfin un terme à cette affaire et aux inquiétudes qu'elle vous donne depuis si longtemps. Je vous promets d'y mettre de la suite.

En sortant du ministère j'ai fait part à M. Sarrazin que j'ai rencontré de ce qu'on venait de me dire. Il m'a communiqué un article de la dernière lettre qu'il a reçue de vous sur le même objet. Nous verrons jeudi ce qu'il y a à espérer pour l'apurement prochain de votre comptabilité arriérée, etc...

Je me suis occupé avec plus de plaisir, je l'avoue, et moins d'embarras, des renseignements scientifiques dont vous m'avez donné la note.

1° Il ne paraît pas que M. de Laplace se prépare encore à publier ou à réunir en un corps d'ouvrage, ses différentes recherches physiques; quelques membres de l'Institut à qui j'en ai parlé ignorent même s'il en a le projet.

2° On ne sait pas davantage si M. Davy doit bientôt publier ses *Eléments de chimie*; mais on parle beaucoup de la nouvelle *Chimie de Thénard* qui va paraître incessamment; il y a aussi un nouvel ouvrage de chimie, traduit de l'anglais, de *Henry Williams* dont on ne dit pas grand chose.

3° La *Physique de Biot* n'est encore qu'en projet. L'auteur n'a pas encore commencé à y travailler. Quant à l'*Astronomie de M. Delambre*, il y en a trois volumes imprimés; le 4<sup>e</sup> et dernier s'avance lentement; il est hérissé de calculs; l'auteur ne veut pas que son ouvrage paraisse avant d'être achevé en totalité, et il ne le sera pas avant dix mois; en attendant, il se dispose à publier un *abrégé* qui paraîtra dans deux mois.

4° J'ai fait porter chez moi la nouvelle édition des *Lettres d'Euler* par M. Labey; l'édition en est belle et ornée du portrait d'Euler; les nombreuses fautes d'impression de l'édition précédente ont disparu dans celle-ci, mais il n'y a rien de changé quant au fond; cependant c'est un ouvrage à avoir, et je présume que vous l'achèterez.

5° J'ai parlé à M. Binet et à tous les géomètres que j'ai rencontrés sur mon chemin de la *Théorie des parallèles* de M. Bois-Bertrand et de sa démonstration vraie ou prétendue; personne ne la connaît.

6° Le 2<sup>e</sup> volume de la *Mécanique de Lagrange* ne sera pas imprimé avant six mois; sa nouvelle édition de la *Théorie des fonctions* paraîtra plus prochainement et dans six semaines au plus tard.

7° La *Méridienne de France* comprend quatre volumes in-4°, savoir trois par M. Delambre et un seul par MM. Biot et Arago.

On m'a promis de faire la recherche des opuscules de Descar-

tes; si le volume se trouve M. Bachelier sera chargé de vous le transmettre.

Voilà huit jours que je suis à Paris, et je n'ai pas eu un moment pour me reconnaître; je cours sans cesse pour des affaires, des commissions, des visites, et je donne à mon corps exclusivement tout l'exercice que je donnais auparavant à mon esprit. Je suis étourdi de ce changement brusque d'habitudes. Dès que je pourrai me rasseoir un peu, je reprendrai mes travaux et sortirai avec plaisir de ce tourbillon où l'on s'agite si vainement, pour habiter, s'il est possible, les régions pures du monde intellectuel où l'on est plus calme et plus heureux.

La capitale offre, en ce moment, une physionomie assez triste; il me semble qu'il y a beaucoup moins de monde, on ne voit que des fiacres rouler; l'absence de la Cour et la saison de la campagne occasionnent ce grand vide. On parle toujours du départ de l'impératrice pour Varsovie; je sais, d'une manière positive, que quelques personnes de sa suite ont fait toutes leurs dispositions pour ce voyage, que les équipages sont prêts et qu'on n'attend qu'un mot de l'empereur.

J'ai remis le paquet de M<sup>me</sup> Maurice chez M<sup>me</sup> Legendre, elle est à la campagne jusqu'à la fin du mois; j'ai vu M<sup>mes</sup> Le Breton et Jacquemont; nous avons bien parlé de vous et de M<sup>me</sup> Maurice.

J'ai eu déjà plusieurs fois la visite de M. Deslendes et de sa sœur; ils sont venus implorer ma protection près de vous. Je sais en effet par MM. Legrand et Rouveau [?] que le sort de Deslendes est entre vos mains. Il s'agit en ce moment de faire jouir l'ex-receveur de Bergerac des intérêts de cette somme de 250.000 accordée à titre de secours par le ministre des Finances de l'arrondissement de Bergerac, et refusée par le conseil d'Etat d'après un faux exposé. On est d'accord que l'affaire proposée de nouveau réussirait au grand avantage de M. Deslendes s'il était prouvé par votre témoignage qu'à partir de 1808 et depuis l'ordre exprès du ministre du Trésor, ce receveur n'a point fait de comptes d'intérêts avec ses percepteurs. On vous écrira à ce sujet et tout dépend de votre réponse. J'ignore si vous avez la preuve matérielle que M. Deslendes ait désobéi depuis l'époque dite à l'arrêté du ministre et si vous ne l'avez pas même déjà accusé sous ce rapport dans votre correspondance; en ce cas, il n'y a aucun doute; mais dans le cas contraire et en supposant que vous n'avez par devers vous aucune de ces preuves *lucè meridiana clariores*, j'ai pensé que malgré tous les torts bien réels de M. Deslendes, vous ne voudriez pas ôter la dernière planche à un malheureux qui se noie; au surplus, je me suis acquitté de ma commission et j'espère que vous n'en voudrez pas au messager.

Agréez, Monsieur, l'expression de tous mes sentiments affectueux les plus distingués.

MAINE BIRAN.

Veillez offrir mes hommages à M<sup>me</sup> Maurice. Il me tarde d'apprendre des nouvelles de votre cher enfant.

## II

Paris, le 5 novembre 1812

Je ne veux pas perdre un moment, Monsieur, pour vous annoncer que votre affaire est enfin terminée au ministère de l'Intérieur. Vous recevrez la lettre d'avis par le courrier qui suivra ma lettre. M. d'Arbelay que j'ai vu aujourd'hui m'a communiqué le rapport qu'il a fait au ministre et qui a été approuvé par lui. Je savais d'avance par M. de Montalivet lui-même que les difficultés ne viendraient pas de lui; dans une visite que je lui fis il y a quelques jours, il me demanda de vos nouvelles avec intérêt et m'offrit l'occasion de lui parler de votre affaire de préfecture pour laquelle il me parut parfaitement disposé. Voilà donc qui est fini pour la 3<sup>e</sup> division; il faut maintenant passer par la filière de la 4<sup>e</sup>, celle de la Comptabilité. J'ai le plaisir de vous annoncer qu'en approuvant le devis de 9.525 francs, le ministre a décidé que les fonds seraient imputés sur ceux restés libres au budget de 1812. Quoique cette décision n'ait pas encore été communiquée à la 4<sup>e</sup> division (la lettre de M. Barbier-Néville à ce sujet était faite mais non encore signée), j'ai cru devoir en prévenir le bon M. Petel, qui m'a dit qu'il ne voyait point de difficultés dans l'allocation que vous avez demandée; il m'a ajourné à jeudi prochain pour m'en donner la certitude.

Je verrai avant M. Sarrazin pour prendre communication des détails que vous lui donnez, quoique je pense maintenant qu'ils sont inutiles vu le point où en sont les choses.

Mon fils auquel vous avez la bonté de prendre intérêt, a fait son entrée au lycée Napoléon trois jours après notre arrivée; je l'ai présenté à M. Dinet son professeur, dont j'ai été très content. Je me suis étayé de votre nom, comme je le fais toujours avec succès quand j'ai affaire à des géomètres; mon jeune homme est tout

accoutumé au train du lycée. Le matin leçon d'algèbre et de dessin; l'après-midi leçon de géométrie descriptive; le soir, quand je rentre d'assez bonne heure, nous travaillons au latin et nous nous amusons avec les belles-lettres; je fais en sorte que le fils emploie le temps perdu par le père, afin qu'il y ait *compensation*.

J'ai honte de vous dire que je n'ai pas encore ouvert le carton qui contient mes papiers; je le regarde quelquefois du coin de l'œil. Je suis tenté de m'en approcher, mais encore une course à faire, une commission, un devoir à remplir, un diner, etc..., que de causes de divergences! Ici la vie est toute extérieure, que d'efforts il faut faire pour la ramener au dedans... cependant je les ferai. Bientôt je vais rentrer dans la solitude du cabinet.

J'ai beaucoup vu, beaucoup entendu depuis trois semaines. Combien j'aurais de choses curieuses à vous dire, mais comment pouvoir les écrire? Je voudrais vous parler en détail d'un diner que j'ai fait chez M. Pastoret avec M. de Laplace, en petit comité; j'ai entendu avec une surprise mêlée de plaisir le grand géomètre réciter des tirades de Racine, des fables de La Fontaine, parler de la musique italienne en connaisseur et en enthousiaste, répondre ensuite avec élégance et aménité à quelques questions qui lui étaient faites par des *profanes* sur l'astronomie, etc..., nous étions tous dans l'enchantement. J'ai passé aussi une heure bien agréable avec M. et M<sup>me</sup> Legendre. Il n'a été question que de vous, de M<sup>me</sup> Maurice et de vos enfants. J'ai parlé à M. Legendre de la *Démonstration des parallèles* par Bois-Bertrand, il est d'avis qu'elle ne vaut rien du tout. M<sup>me</sup> L.g. s'occupe des commissions de M<sup>me</sup> Maurice. M. de Ladouze, qui part dans sept ou huit jours en sera le porteur.

J'ai appris avec un bien vrai plaisir que Monsieur votre fils était tout à fait bien. Je fais des vœux pour la santé et le bonheur commun de toute la famille: plutôt à Dieu que la mienne en fut plus à portée!... Que je vous plains, mon cher Monsieur, d'être en tournée de circonscription dans cette saison pluvieuse: il me tardera bien de vous savoir de retour et plus tranquille.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux les plus distingués.

MAINE BIRAN.

Mes hommages, je vous prie, à M<sup>me</sup> Maurice. M. Gérard a dû vous communiquer mes lettres antérieures.

## III

Paris, le 5 décembre 1812.

J'ai été bien surpris, Monsieur, en apprenant par votre lettre du 27 novembre que vous n'avez pas encore reçu du ministère de l'Intérieur l'approbation du devis de 9.525 francs. J'avais vu de mes propres yeux cette approbation signée du ministre et je m'étais assuré que la lettre qui vous l'annonçait avait été expédiée le 12 décembre; comment se faisait-il donc que vous ne l'eussiez pas encore reçue le 27? Pour tâcher d'éclaircir ce mystère je fus trouver jeudi le bon M. d'Arbelay, et ne pouvant causer avec moi, il me laisse entre les mains de son sous-chef, qui me fit promener dans les bureaux du secrétariat et de l'enregistrement, sans qu'il fût possible d'avoir rien de positif sur l'expédition ou l'envoi de la lettre du 12. J'écrivis un mot à M. d'Arbelay: voici ce qu'il vient de me répondre: il présume que vous avez reçu l'approbation, depuis la date de votre lettre; s'il en était autrement, je n'y entendrai plus rien: quant à *l'imputation*, je croyais bien que c'était aussi une affaire déjà terminée d'après ce que m'avait dit M. Petel, il y a un mois. J'ai découvert jeudi que ce retard, qui a dû en effet vous inquiéter, tenait à une misérable discussion de *formes*, élevée entre le chef de la 2<sup>e</sup> division et celui de la 3<sup>e</sup>; ce dernier avait communiqué à l'autre la décision du ministre avec l'*extrait* du rapport qui y avait donné lieu; le chef de la 2<sup>e</sup> division voulait voir le rapport en entier, et la minute de la décision du ministre, de là une correspondance entre les deux chefs, qui a duré trois semaines, et ne serait pas encore terminée, si le ministre lui-même n'avait pas décidé que le rapport serait communiqué en original à la 2<sup>e</sup> division; c'est le 1<sup>er</sup> de ce mois seulement que cette lutte a fini; et j'ai enfin la certitude que l'imputation est proposée au ministre, conformément à vos vœux. Cela sera signé, m'a-t-on dit, lundi prochain et expédié de suite; mais comme je ne m'y fie pas, j'ai annoncé à M. Petit qu'il me verrait encore jeudi prochain; malgré tous ces délais fatigants, il n'est plus possible de douter que votre affaire ne soit maintenant terminée et vous ne devez plus avoir aucune inquiétude: j'ai pensé

que ces longs détails n'étaient pas inutiles pour vous donner une idée de la manière dont se traitent les affaires au ministère de l'Intérieur.

M. Gérard a dû vous dire que j'avais fait emballer dans une caisse qui arrivera vers le 15 de ce mois à Périgueux, les objets que m'ont remis M. Legendre et M. Sarrazin. J'ai déjà demandé à mon libraire l'*Abrégé de l'histoire grecque avec gravures* que vous destinez à M. votre fils pour *étrennes*; on m'a fait voir un jeu de cartes historiques contenant l'abrégé que vous demandez, et pareil à ceux que nous connaissions sur l'histoire romaine, celle de France, etc... Est-ce là ce que vous désirez, ou existe-t-il quelque ouvrage de ce genre sous une autre forme qui vous conviendrait mieux? Vous aurez le temps de me le mander d'ici au 19, époque du départ de la caisse de M. Sarrazin; si je ne reçois pas d'autres nouvelles, je vous enverrai toujours le jeu de cartes en question, persuadé qu'il ne déplaira pas à M. Paul-Emile.

Il est vrai, Monsieur, que ce sont vraiment de *bonnes fortunes*, que des réunions pareilles à celle dont je vous parlai dans ma dernière (*sic*); on en trouve plus à Paris que partout ailleurs, mais ce n'est pas tous les jours et il faut convenir que les *Laplace* sont rares; peut-être même qu'on pourrait dire de ces hommes privilégiés, ce qu'on a dit du brave: il fut *aimable un tel jour*. J'ai eu dernièrement encore une bonne fortune d'un genre un peu différent à la fête de l'abbé Morellet dont M. Gérard a dû vous parler. Quant aux réunions à jour fixe chez M. *Suard*, *Pastoret*, etc..., je vous avoue que je n'en suis pas émerveillé; on y *muse* plus qu'on ne *s'amuse*, et surtout qu'on ne s'instruit. J'ai une petite société habituelle de métaphysiciens où chacun habille et divague à son aise. (*Hanc veniam petimusque damusque vicissim*<sup>1</sup>).

M. Ampère, Durivau, quelquefois Jacquemont et Laromigère sont mes jouteurs; les discussions que j'ai eues avec chacun de ces messieurs et leurs attaques toutes différentes, seront, je crois, utiles à l'ouvrage que je prépare, et que je sens la nécessité d'étayer dans plusieurs points. Je crois devoir en différer encore l'impression pour divers motifs qu'il m'est impossible de vous détailler.

Vous connaissez sans doute les dernières attaques faites contre M. Chateaubriand: il a voulu y répondre en faisant réimprimer le premier ouvrage qu'il publia à Londres: et la *permission* lui en a été refusée. Je tiens cette anecdote du bon coin: elle m'a paru assez remarquable pour mériter de vous être rapportée.

Ce que M. de Ladouze vous a dit de certaines inquiétudes qui régnaient à Paris est très fondé et vous ne devez pas en être surpris.

1 HARACE, *Art poétique*, 11.

Au surplus, nous n'en savons guère plus ici que vous à Périgueux. Maintenant, Monsieur, que votre conscription est terminée, ne songeriez vous pas à venir vous délasser un peu dans la capitale. J'ai vu ce soir chez l'archichancelier un préfet de vos voisins, M. Boissy d'Anglas, qui vient d'obtenir un congé de deux mois. Vous auriez sûrement la même facilité. Je serai heureux de vous voir ici et de pouvoir vous témoigner de vive voix tous les sentiments affectueux et distingués que je vous ai voués pour toujours.

MAINE BIRAN.

Veillez offrir mes hommages à M<sup>me</sup> Maurice. Mille remerciements de votre bon intérêt pour mon fils; j'accepte pour lui votre heureux présage.

A Monsieur le baron Maurice,  
auditeur au Conseil d'Etat,  
préfet de la Dordogne  
à Périgueux.

#### IV

Paris, le 12 juin 1813

Je réponds à la fois, Monsieur, à vos deux dernières lettres qui sont arrivées à peu de jours d'intervalle. Je me suis occupé hier de la commission expresse que vous me donnez dans celle du 6 juin. J'ai vu M. Charles, avec qui je suis en relation assez intime depuis bien des années; je lui ai remis la lettre de M. Pictet, et il s'est occupé de suite de la recherche du volume des transactions philosophiques, qui contient le mémoire de M. Ivory, dont vous désirez d'avoir communication: ce volume est toujours malheureusement dans les mains de M. Prony qui promet chaque jour de le remettre, et qui toujours l'oublie. M. Charles m'a dit que si je voulais absolument avoir le volume à ma disposition sans délai, il faudrait faire *actionner* le dépositaire. Je me suis chargé moi-même des *poursuites*: j'ai promis en conséquence à M. Charles d'être lundi à la séance de la 1<sup>re</sup> classe où doit se trouver M. Prony, et de ne pas le quitter, jusqu'à ce qu'il m'ait remis le volume en question. J'aurai la faculté de le garder tout le temps nécessaire, pour faire copier le mémoire d'Ivory; il s'agira de trouver un copiste qui entende la langue

algébrique d'abord et puis l'anglais; cette double intelligence me paraissait difficile à rencontrer parmi ceux qui font le métier de *copiste*, mais M. Durivau, directeur des études de l'École polytechnique, m'a fait espérer qu'il me procurerait ce que je cherche; ainsi je crois pouvoir vous promettre que votre commission sera remplie dans un délai plus ou moins court, et vous pouvez compter en tout cas que j'y mettrai tout le zèle et toute la diligence possible.

J'avais pensé, monsieur, au plaisir que vous auriez eu en apprenant la double nomination de MM. Legendre et Poinsot aux deux places de M. de Lagrange. Je vous aurais informé sur le champ de cette bonne nouvelle, si vous n'aviez pas dû le savoir aussi vite par le *Moniteur*. On trouve généralement que le grand homme dont les sciences pleurent la perte trop irréparable, est dignement remplacé au Bureau des longitudes; mais on ne juge pas de même pour l'Institut. M. Poinsot a des talents, des connaissances et surtout beaucoup d'esprit; mais il a peu fait jusqu'à présent et ses habitudes de société, sa santé délicate laissent peu d'espérance pour l'avenir; au surplus, ses concurrents n'avaient guère plus de droits acquis, et l'on a vu avec quelque plaisir dans cette nomination une disgrâce pour M. de Laplace et un triomphe pour M. Legendre. Je fus moi-même témoin, à la séance où Poinsot fut nommé, du mécontentement et de l'humeur du premier de ces géomètres, comme de la satisfaction du second. J'ai vu depuis M. de Laplace chez lui; il est toujours indisposé; la fièvre revient de temps en temps par accès et le changement de sa figure est très sensible; il paraît qu'il a renoncé momentanément à toute espèce de travaux; vous savez qu'il a donné dernièrement une nouvelle édition de son Exposition du système du monde; il y a ajoulé un court historique de ce qui a été fait par les géomètres sur le même sujet; il ne paraît pas disposé à remanier encore son grand ouvrage; non plus qu'à réunir ses divers mémoires sur des objets de physique particuliers. Je lui ai parlé une fois de ce dernier article, il m'a semblé qu'il y attachait très peu d'importance; c'est à *Biot* qu'il a légué cette partie de son héritage; et ce physicien géomètre et bon observateur ne restera pas au-dessous de ses espérances: il est plein d'activité et d'émulation: je vous annonce de sa part un ouvrage *ex professo* sur les nouvelles propriétés de la lumière qu'il a constituées par de belles expériences et soumises au calcul; cet ouvrage paraîtra, m'a-t-il dit, avant trois mois, et l'auteur vous en offrira un exemplaire: ce sera le *pendant* de l'Optique de Newton comme la Mée [anique] céleste est celui des Principes de la philosophie naturelle.

Quant au grand héritage de M. de Lagrange et à sa mécanique analytique, quoique ce que vous dites du *légataire* ne soit que trop

fondé, M. Prony paraît néanmoins sentir comme il convient l'importance du travail dont il est chargé; toute l'Europe savante l'en rend responsable, et cette idée est bien propre à exciter son zèle et à fixer sa mobilité naturelle. Il est certain que le second volume attendu avec impatience s'imprime assez vite et ne tardera pas à paraître.

Vous avez la bonté, Monsieur, de vous informer de ce qui me concerne personnellement. Je me trouve un peu dans le chaos en ce moment et j'attends le *fiat lux* pour publier une grande composition; je l'ai remaniée dans bien des points, j'y travaille encore chaque jour, mais de combien de motifs de découragement et de sujet de diversion je suis entouré! Il faudra bien cependant en finir un jour ou l'autre.

Mon fils travaille toujours pour son examen prochain: je tiens fort à ce qu'il le subisse, quoiqu'il y ait peu à compter sur son admission à l'École cette année.

M. Ampère est déjà de retour de sa tournée. Je vois avec plaisir que sa dernière disgrâce, loin de le décourager, l'excite au travail mathématique; il va donner deux mémoires d'analyse à l'Institut et se prépare ainsi des suffrages pour remplacer M. Bossut dont tout annonce la fin prochaine.

Il me reste à peine le temps et l'espace nécessaires pour vous voter au nom de la ville de Bergerac et au mien des remerciements sincères pour ce que vous avez fait relativement à notre futur collègue et à M. Desgranges. J'espère tant, d'après ce que vous me dites, un retour des inspecteurs.

Adieu, Monsieur, recevez l'assurance de mon dévouement entier et de tous les sentiments que je vous ai voués pour toujours.

MAINE BIRAN.

Mes hommages à M<sup>me</sup> Maurice, je vous prie. Je vous félicite de l'heureuse arrivée de vos dames genevoises.

P.S.: Je vous parlerai une autre fois de ce que je saurai des mouvements giratoires, provenant de la seule gravitation; j'en ai entendu parler à M. de Laplace comme d'une chose *démontrée*; mais on ne peut savoir quand ni où il exposera ses idées sur ce sujet très *délicat*; Biot qui l'a annoncé ne croit pas devoir se mettre en avant, il laisse cela au grand *maître*.

Paris, le 6 juillet 1813

Monsieur,

Le nommé Gravière né dans la commune de *Ribagnac* arrondissement de Bergerac, conscrit de 1808, et réformé pour défaut de taille, réside maintenant à Paris où il travaille en qualité de pharmacien; ce jeune homme reçut l'ordre de se présenter au mois d'avril dernier, devant le conseil de recrutement de la Dordogne; il écrivit à sa famille pour obtenir de vous, Monsieur, l'autorisation de se faire examiner par le conseil de recrutement de Paris; il paraît qu'on a négligé de faire cette démarche et le pauvre Gravière se trouve aujourd'hui sur la liste des réfractaires quoiqu'il n'ait pas eu l'intention de désobéir; il est venu me conter sa peine et me demander mon appui près de vous. Je puis d'abord vous certifier *en conscience*, que c'est un homme à réformer, outre sa petite taille, il est faible et disgracié de la nature au dernier point. Si vous voulez bien écrire à votre collègue le préfet de la Seine pour qu'il le fasse examiner par son conseil de recrutement, vous éviterez à ce malheureux les frais d'un voyage inutile, en le mettant à portée d'obtenir ici la justice, que vous lui accorderiez certainement s'il allait se présenter devant vous. Voilà ma commission faite, vous aurez tel égard que de droit à cette petite *supplique* dont je me suis chargé que parce qu'elle m'a paru bien motivée; si vous ne jugez pas à propos d'écrire au préfet de Paris, je vous prierais au moins de suspendre contre Gravière toute mesure de rigueur et de lui accorder un délai moral pour se rendre devant vous à Périgueux.

Je vous annonce avec plaisir que votre mémoire d'Ivory est transcrit en français et que vous le recevrez incessamment. M. *Parceval* dont vous me parlez dans votre dernière lettre était porté sur la liste des candidats à l'Institut, mais il n'eut que deux ou trois voix; il sera probablement le concurrent d'Ampère, à la prochaine élection. Il n'est pourtant pas encore bien sûr que ce pauvre Ampère se mette dans le cas d'obtenir des suffrages. Il s'était remis d'abord avec ardeur au travail des mathématiques; puis le voilà qui recommence à me harceler de ses billervesées métaphysi-

ques: je le chasse, il revient, on va en conter à d'autres; la chimie, le magnétisme, le somnambulisme, lui trotent (*sic*) à la fois dans la tête; ajoutez à cela sa *femme* avec laquelle il tend à se réconcilier; ce sera un grand bonheur si ce pauvre garçon ne devient pas fou.

M. de Laplace est toujours dans un triste état de santé; il languit et dépérit sensiblement; tout travail est suspendu pour lui: avez-vous la dernière édition de son Exposition du système du monde? Il y a développé un peu plus son hypothèse *cosmogonique* et indiqué la démonstration des mouvements giratoires par le seul effet de l'attraction de deux corps sur un 3<sup>e</sup> beaucoup plus petit qu'eux (voyez la p. 429 du tome 2<sup>e</sup>). Mais c'est une nouvelle édition de la *Mécanique céleste* qu'il faudrait aux géomètres, et il est douteux qu'elle soit faite. M. de Lagrange a emporté dans la tombe le projet d'une autre mécanique céleste: les sciences seraient-elles condamnées à deux pertes irréparables?

Vous saurez qu'il s'est passé à l'Institut une scène presque scandaleuse entre MM. Arago (*sic*) et Biot: le premier a hautement accusé l'autre de plagiat, et Biot a été forcé de convenir publiquement qu'il devait à son rival certaines idées sur la polarisation de la lumière, qu'il s'était attribuées un peu inconsidérément. M. de Laplace a eu encore là un nouveau chagrin et son appui a plus nui à Biot qu'il ne l'a servi.

Je me suis laissé entraîner par le plaisir de vous parler de cet objet de notre intérêt commun; j'aurais voulu faire quelque diversion au sentiment douloureux que porte dans votre âme le funeste événement qui vient de se passer sous vos yeux. J'en avais lu le récit dans la *Gazette de France* qui me tomba par hasard sous la main, le jour même où me parvint la lettre de M. Gérard: je ne puis vous exprimer combien je suis saisi de cette affreuse nouvelle: vous avez perdu dans M. Gardenne un employé précieux sous beaucoup de rapports et qu'il vous sera sans doute difficile de remplacer. Je songe avec peine que le poids de votre administration va en devenir un peu plus lourd pour vous, du moins pendant quelque temps. Veuillez agréer, Monsieur, l'intérêt bien vif que je prends à tout ce qui peut vous toucher, et l'assurance de tous les sentiments que je vous ai voués pour toujours.

MAINE BIRAN.

Veuillez offrir mes hommages à M<sup>me</sup> Maurice. Je sais que vos dames ont le projet de faire une petite incursion au Murat. C'est une fête dont mes filles m'ont parlé d'avance.

## VI

Paris, le 1<sup>er</sup> août 1813

J'ai reçu, Monsieur, le 29 juillet votre lettre du 23; la correspondance pour la Trésorerie ne comporte pas une plus grande diligence: je n'ai pas perdu un moment pour remplir votre commission. J'ai été d'abord à l'administration de la Guerre. M. Garnier, chef du bureau des fourrages et transports m'a rassuré dès les premiers mots sur votre position: il vous a été expédié le 21 juillet une ordonnance de la somme de 48.000 francs, montant des  $\frac{4}{5}$  de vos avances pour les frais de fourniture et de transports. Ainsi, vous voilà à peu près couvert pour le moment et à l'abri du moins des poursuites auxquelles pouvaient vous exposer des engagements personnels contractés par zèle pour le service. Le ministre directeur de la Guerre a senti que si les  $\frac{4}{5}$ <sup>e</sup> du montant des réquisitions n'étaient payés qu'après livraison, les préfets se trouveraient dans un trop grand embarras; il a changé en conséquence la mesure arrêtée d'abord, et s'est entendu avec le ministre du trésor pour faire payer de suite d'après un décompte approximatif fait dans ses bureaux; il paraît que le calcul a été assez exact pour ce qui vous concerne. M. Garnier m'a assuré qu'on n'attendrait point la liquidation finale pour vous expédier l'ordonnance du cinquième qui reste à payer et que vous pourriez le recevoir dans le courant du mois prochain. Je vous avoue que cette ponctualité surpasse bien tout ce que j'espérais pour vous... Je m'étais arrêté au ministère de l'Intérieur en allant à l'administration de la Guerre. M. Benoit à qui je fis part de votre position qu'il ne connaissait pas encore, s'écria d'abord: « Comment, Maurice, avec sa sagacité et son expérience, a-t-il pu faire une pareille école <sup>1</sup>: soyez assuré que tout ce que vous ferez, tout ce que nous pourrions dire ou écrire à M. le comte de Cessac ne changera rien aux mesures qu'il a adoptées et ne lui fera pas anticiper d'un seul moment sur les époques qu'il a fixées pour le paiement des fournitures; au surplus, lorsque l'affaire me viendra j'écrirai au nom du ministre de l'Intérieur avec tout le zèle et l'intérêt possibles, etc... ». J'ai vu avec un grand

1. Expression de trié-trac; cf. *Littérature*, 13<sup>e</sup>.

plaisir la prédiction de M. Benoit démentie un instant après, et heureusement l'intervention du ministre de l'Intérieur n'est plus nécessaire. La seule démarche que je juge à faire encore, c'est de passer au ministère de la Guerre pour m'assurer si les fonds sont faits (*sic*) à Périgueux, conformément à la décision de Son Excellence M. de Cessac. M. Garnier n'en doute pas, mais il est bon de s'en informer et de préciser, s'il y a lieu; c'est ce que je ferai demain. Puisque nous en sommes au trésor, je dois vous dire que si vous tenez encore à donner à ce bon Dufour la recette municipale de Bergerac, vous devriez écrire officiellement au ministre du Trésor pour lui présenter les observations très bien motivées que vous m'adressâtes il y a quelques mois en forme de notes; il m'a dit dernièrement, à sa campagne, que sur votre nouvelle proposition officielle et motivée ainsi, il séparerait les deux recettes et nommerait Dufour.

Quoique vous soyez absorbés par les réquisitions et tout ce qui s'ensuit, je veux vous distraire un moment en vous rappelant à quelques objets intéressants de votre lettre du 15 juillet. Je suis bien fâché que vous n'ayiez pas lieu d'être satisfait de votre copie du mémoire d'Ivory..., permettez-moi de vous dire que c'est un peu votre faute. Puisque vous m'aviez donné la commission, il fallait me la laisser faire toute entière (*sic*). J'aurais trouvé dans l'école polytechnique par le moyen de M. Durivan, un bon copiste mathématicien; mais votre libraire prit l'initiative et je dus le laisser faire.

M. Parseval dont vous me parlez avec estime n'obtiendra pas les suffrages de l'Institut; d'après ce que m'a dit M. Lacroix, il s'est fait tort par un mémoire qu'il a présenté, il y a quelque temps, sur un sujet d'astronomie où il s'est appuyé, dit-on, sur une théorie éronnée. Les savants, et M. de Laplace surtout, ne lui pardonnent pas. Quant au pauvre Ampère je crois bien que c'est un homme fini: sa tête est déviée, il ne fait rien. Binet passera probablement à la première nomination. Vous apprendrez avec peine que l'impression de la mécanique de M. de Lagrange est suspendue; M<sup>me</sup> de Lagrange est partie depuis un mois pour une campagne éloignée de Paris et s'est obstinée, on ne sait pourquoi, à refuser de remettre avant son départ le reste du manuscrit; elle ne veut pas qu'on visite pendant son absence les papiers de son mari; c'est un travers singulier dont tout le monde s'étonne et s'afflige — je tiens encore cette nouvelle de M. Lacroix. M. de Prony est absent, je ne l'ai pas vu depuis un mois; M. de Laplace ne vient plus aux séances depuis quelque temps, il se tient à la campagne; sa santé n'est pas encore rétablie. C'est un moment de langueur et d'inaction parmi les savants comme parmi les hommes de cour. Les

politiques sont aussi déconcertés, on est dans l'attente du plus grand et du plus heureux événement, mais on ne sait rien de positif et toutes les nouvelles qu'on répand se contredisent.

Adieu, Monsieur, je suis bien occupé de vous, de vos embarras et de la situation de notre pauvre Dordogne dans cette dernière crise; puisse-t-elle ramener des résultats heureux. Recevez l'assurance de tous les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

MAINE BIRAN.

Veillez offrir mes hommages à M<sup>me</sup> Maurice et à vos dames. J'embrasse M. Paul Emile.

J'oubliais de vous dire que Gravière vient d'être réformé par le conseil de recrutement de la Seine.

## VII

Paris, le 18 août 1813

J'ai couru, hier, Monsieur, pour vos affaires de réquisition. J'ai été d'abord au ministère du Trésor. Le chef du bureau, M. Courcier, m'a paru fort étonné de la demande que je lui faisais, d'après votre lettre, des *rescriptions* nécessaires pour toucher les fonds déposés chez le receveur général. Il m'a assuré qu'il y avait une circulaire adressée par le ministre du Trésor aux payeurs des départements frappés de réquisitions, qui les autorise à tirer des mandats sur les receveurs généraux pour payer les montants de ces réquisitions, sans qu'il y ait besoin de rescriptions suivant les formes ordinaires. Si j'en croyais ce chef de bureau, vous ne devriez éprouver aucune difficulté pour le paiement des  $\frac{4}{5}$  du montant des premières ni même des secondes réquisitions; et les ordres les plus amples auraient été donnés à cet effet aux payeurs et receveurs généraux pour que le service n'éprouvât pas le moindre retard à défaut de fonds sauf à régulariser ensuite ces paiements extraordinaires. J'aurais bien voulu voir ces ordres écrits et je me les suis fait répéter plusieurs fois en observant à M. Courcier que j'avais à cœur de répondre à votre demande d'une manière précise et de ne

vous donner que des renseignements exacts; mais il s'est contenté de m'affirmer (en montrant même un peu d'humeur) que les choses étaient telles qu'il me le disait. Je le désire fort, mais j'en doute encore parce que cela est trop beau; ce qui paraît le plus certain c'est que vous n'aurez plus besoin de réscriptions pour toucher dorénavant les bons envoyés au receveur général et que vous devez maintenant être payé des 4/5 au moins de vos premières fournitures.

Du ministère du Trésor je me suis rendu à l'administration de la Guerre, en passant par l'Intérieur où je croyais que vous aviez aussi adressé vos plaintes. Mais M. Benoît m'a dit qu'on ne s'occupait point des réquisitions dans ce ministère et qu'on laissait bravement les préfets se débattre avec M. de Cessac sans répondre à leurs doléances, car *que pouvait-on leur dire?* etc...

J'ai eu un double entretien à l'administration de la Guerre avec les chefs de bureaux des fourrages et des vivres. Le premier m'a communiqué deux lettres qui vous ont été écrites successivement le 8 et le 11 du courant; vous savez donc déjà que vous êtes dispensé de fournir les quantités de foin et d'avoine qui vous ont été demandées; il est fâcheux que vous n'ayez pas tenu bon, après avoir démontré l'impossibilité absolue de trouver ces articles dans un département tel que le vôtre; ce que vous me mandiez à ce sujet dans votre précédente lettre était si positif que je vous croyais bien dispensé par le *fait* comme par le *droit*, et je ne crus pas avoir besoin d'insister sur cet objet dans mes premières démarches.

Quant au bureau des Vivres, il paraît que le ministère est bien arriéré pour l'envoi des fonds destinés à payer vos réquisitions de grains; le chef m'a fait voir le tableau d'après lequel il est dû à votre département la presque totalité de cette fourniture, mais on s'occupe d'en arrêter les comptes et j'ai reçu l'assurance qu'on adresserait incessamment des ordonnances au ministère du Trésor pour le paiement des 4/5. Je vous promets de passer encore à l'administration de la Guerre et au Trésor pour me tenir au courant de ce qui aura été fait à cet égard.

Que je vous plains, mon cher Monsieur! car il paraît bien que vous n'êtes pas encore à la fin de tant de tracasseries et de soucis... tout est ici *au plus noir* et en rabattant plus de la moitié de tout ce qu'on dit de sinistre sur notre position, dans le nord comme dans le midi, il y a vraiment de quoi s'alarmer. Vous avez dû voir par quelques phrases du *Moniteur* que les espérances de paix étaient presque évanouies; les hostilités doivent avoir recommencé depuis deux jours; et on s'attend à un premier choc terrible. Il paraît certain que l'Autriche est déclarée contre nous; la nouvelle s'en répandit le 15 à Paris. L'impératrice reçut, dit-on, ce jour-là un

courrier qui le lui annonçait: ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle parut d'une tristesse sombre au spectacle et au cercle, où j'étais avec quelques collègues; toute la cour offrait dans cette soirée la physionomie la plus lugubre. Quant au midi, votre tranquillité me rassure et me prouve qu'il y a au moins beaucoup d'exagération dans ce qu'on a répandu ici sur les progrès des armées anglo-espagnoles; comme les journaux ne disent absolument rien sur cet article, chacun fait sa nouvelle, l'un renchérit sur l'autre pour broyer du noir. J'admire, Monsieur, la force de tête que vous déployez en ce moment, en passant des travaux de votre administration et de tous les soins qui s'y joignent à des méditations abstraites qui exigent le calme d'esprit le plus parfait. Je suis bien loin d'avoir cet empire sur mes idées, et quoique dans une position beaucoup plus tranquille et plus indépendante que la vôtre en apparence, j'éprouve depuis plusieurs jours une incapacité absolue de penser à autre chose qu'à notre situation politique (*pendent opera interrupta*)... combien je désire que l'excellente disposition où vous étiez le 11 août ait persisté depuis; ce serait d'un bien bon augure sous plus d'un rapport ! Plût à Dieu aussi que les circonstances vous permissent de venir passer l'hiver à Paris comme vous en avez le projet, pour y terminer des travaux intéressants. Je serais bien heureux de vous voir et d'assister, comme témoin, à vos succès... J'embrasse cette douce idée et je cherche à éloigner les tristes sentiments.

Adieu, Monsieur, j'aurais encore bien des choses à vous dire mais je ne veux pas manquer ce courrier et je suis pressé. Recevez l'assurance de tous mes sentiments.

M. B.

P.S. — Mille choses aimables pour moi, je vous prie, à votre chère famille. Je voulais écrire par ce courrier à M. Gérard ou à ma petite Adine, mais il est trop tard, ce sera pour le courrier prochain.

Mon fils se prépare toujours à son examen, mais avec une méfiance de lui-même et une inquiétude telle que je ne sais pas encore s'il ne faudra pas y renoncer. Il a encore près d'un mois à s'y disposer; dans tous les cas, ses efforts ne seront pas perdus.

Je vous prie de dire à M. Gérard que j'ai fait passer de suite sa dernière lettre à M<sup>lle</sup> Dalpy.

A Monsieur le baron Maurice,  
Préfet du département de la Dordogne  
à Périgueux (Dordogne).

## VIII

Paris, le 8 septembre 1812

J'ai tardé, Monsieur, deux courriers à vous écrire, espérant de pouvoir vous faire à la fin une réponse plus positive sur l'objet de votre dernière lettre. M. Gérard vous a sûrement communiqué les résultats de mes premières démarches près des bureaux du Trésor et de l'administration de la Guerre. J'avais demandé un rendez-vous aux deux ministres: celui du Trésor ne me l'a pas encore accordé. J'en suis fort surpris. Je me présentai hier à sa porte: l'huissier me dit qu'il était enfermé depuis plusieurs jours et n'accordait d'audience à personne. Je laissai un mot pour rappeler ma demande et j'attendis la réponse.

M. de Cessac m'avait reçu le matin; j'eus avec lui un entretien assez long, au sujet des réquisitions qui accablent notre pauvre département et du mode de paiement. « L'urgence des circonstances, me dit-il, a déterminé l'empereur à ordonner que le service de l'armée d'Espagne se ferait par réquisition *jusqu'au mois de janvier*; on a dû s'attendre qu'il y aurait beaucoup d'embaras et que tout ne pourrait pas être régularisé comme dans des temps ordinaires; c'est au zèle de MM. les préfets à vaincre les obstacles. J'ai répondu à M. le préfet de la Dordogne sur les dernières difficultés dont il m'a fait part. Il aurait pu les éviter en partie, quant aux transports, en ne frappant des réquisitions de pailles et de fourrages que sur la partie de son département qui avoisine la Dordogne ou bien d'y faire concourir les arrondissements les plus éloignés et quant à l'argent nécessaire pour ses transports en faisant un appel aux plus riches propriétaires comme l'ont fait plusieurs autres préfets. Au surplus, j'ai pris des mesures pour que les embaras et les frais soient moindres à l'avenir. Votre département n'effectuera dorénavant les travaux que jusqu'à Langon. J'ai de plus envoyé des fonds en *numéraire* pour le paiement des mêmes frais de transports et j'ai pourvu à ce que les bons de caisse d'amortissement envoyés en premier lieu à votre préfet fussent échangés contre d'autres bons négociables ».

Ces détails satisfaisants en apparence me semblent avoir besoin

de quelques éclaircissements; le ministre élude les questions que je pris la liberté de lui faire sur la quotité des fonds envoyés, sur ceux que vous pouviez espérer encore et particulièrement sur cette différence de bons de caisse négociables et non négociables qu'il semblait reconnaître. Avant de le quitter, j'insistai un peu sur l'espèce de reproche qu'il vous faisait de n'avoir pas fait contribuer exclusivement ou dans une plus forte proportion les bords de la Dordogne dont ce ministre s'exagérait la fécondité et l'étendue des ressources. Cela nous entraîna dans d'assez longs détails. Je crois l'avoir laissé convaincu, en résultat, que vous aviez fait dans cette occasion tout ce qui pouvait se faire d'après les convenances locales et les vues de justice distributive qui dirigent votre administration. Je voulus, avant de sortir de ce ministère, éclaircir une partie des doutes que me laissait une conversation avec M. de Cessac et je passai à son bureau particulier où j'eus un nouvel entretien plus positif avec M. le commissaire ordonnateur Barbier, dont j'ai été très content. Il m'a appris que la somme en numéraire destinée à vos menus frais de transport se réduisait à 15.000 francs qui vous seraient payés dans le courant de ce mois, que dans l'embarras où était le Trésor, vous ne pouviez pas compter sur un nouvel envoi de fonds prochain; qu'il était même impossible de prévoir l'époque du paiement des réquisitions; que plusieurs préfets s'étaient plaints comme vous de ce qu'on leur avait envoyé des bons dont ils ne pouvaient tirer aucun parti dans leur département ni ailleurs, et que le ministre directeur de la Guerre avait écrit là-dessus à celui du Trésor qui ne lui avait fait aucune réponse, que cette mesure paraissait tenir à un système financier dont l'objet principal était de rendre la circulation des bons la plus difficile qui se pourrait afin que les acquéreurs de biens communaux payassent en numéraire; cela m'explique les réponses évasives du chef de bureau du Trésor et autres employés de ce ministère à qui j'ai parlé de cette différence inconcevable pour moi entre les bons négociables et ceux qui ne le sont pas. Le plus grand nombre de gens d'affaires que j'ai consultés assurent qu'il n'y a qu'une seule espèce de bons admissibles en paiement de biens communaux dans tout l'empire et par conséquent négociables d'un département à l'autre; et cependant, M. de Cessac est convenu avec moi que vos bons seraient échangés contre de nouveaux, donc il en reconnaît deux espèces. Vous devez avoir reçu maintenant une réponse du ministre du Trésor; je ne sais s'il aura résolu pour vous la difficulté; mais son chef de bureau a été tout à fait mystérieux avec moi et je suis porté à croire que le ministre éloigne son rendez-vous pour éviter une explication.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai pu faire ou découvrir dans l'intérêt du département et celui de votre tranquillité à laquelle je

voudrais bien pouvoir contribuer. Mais mes vœux et mes démarches sont trop évidemment inutiles. La roue tourne sans qu'il soit possible de modifier son mouvement; le hasard des événements la pousse et qui sait quand elle l'arrêtera ni où elle ira. Je n'ai rien de nouveau, d'ailleurs, à vous apprendre. Vous connaissez les grands et heureux événements qui ont ouvert la campagne; on attend la suite avec impatience et non tout à fait sans inquiétude sur ce qui se passe surtout du côté de Berlin. J'ai vu M. Pictet et me suis acquitté de votre commission pour lui. L'avis qu'il vous avait donné et dont il m'a parlé n'avait aucun fondement.

Adieu, Monsieur, je suis toujours et pour la vie votre bien dévoué serviteur et ami.

A Monsieur le baron Maurice,  
préfet de la Dordogne, à Périgueux

## IX

A Nogent-sur-Marne, le 18 septembre 1813.

Je suis venu passer ici quelques jours à la campagne de M. Degérando avec mon fils à qui j'ai été bien aise de pouvoir procurer cette petite vacance après son examen et le travail assidu qui l'avait précédé. Je fus hier à Paris et j'y trouvai votre lettre du 12. Je me rendis à l'instant à l'administration de la Guerre où je trouvai M. Barbier occupé justement de l'objet dont je venais lui parler; il avait sous les yeux votre lettre au ministère et me dit qu'il allait de suite proposer les moyens de faire cesser l'abus contre lequel vous réclamez avec tant de raison dans l'intérêt de notre misérable Dordogne. M. Barbier et son collègue l'ordonnateur qui travaille avec lui dans le bureau particulier du ministre, m'ont paru également pénétré de l'injustice extrême qu'il y aurait à faire supporter par notre département les frais de nourriture des 600 bouviers occupés à transporter à longueur à Bayonne les denrées fournies par d'autres départements.

Vous pouvez compter, d'après la parole qui m'a été donnée par les deux ordonnateurs, que M. le comte de Cessac signera au-

jourd'hui une lettre adressée à M. le conseiller d'Etat *Pelet de la Lozère*, chargé d'organiser le service général des réquisitions dans le midi; pour lui recommander de faire droit à votre demande et de pendre dans cet objet les mesures les plus promptes. La lettre ministérielle sera rédigée de manière à porter *décision positive*, que chaque département doit payer les frais de nourriture et autres, etc... des bouviers qui transportent pour son compte; et M. le conseiller d'Etat devra prendre les moyens d'exécution qu'il jugera convenable pour atteindre ce but: ce sera lui qui écrira aux préfets des départements intéressés pour les prévenir de la décision du ministre et les obliger à s'y conformer. J'aurais bien voulu pouvoir vous éviter cette *cascade* et obtenir que le ministre écrivit directement au préfet de la Gironde, comme vous le demandez. Mais M. Barbier m'a fait observer que ce serait déroger à l'ordre général du service, et qu'en vertu des ordres de l'empereur, M. Pelet était le centre d'autorité d'où devaient émaner directement toutes les mesures particulières relatives au service des réquisitions, tous les ordres à transmettre à MM. les préfets du midi, etc...

Je pense donc que vous écrirez de suite à ce conseiller d'Etat pour lui dire que vous êtes instruit de la décision rendue par Son Excellence sur votre demande et le presser d'agir en conséquence; malgré le délai que comportera ce recours intermédiaire j'espère que les intérêts de notre département ne souffriront pas (sous ce rapport particulier) et qu'à compter du jour de l'arrivée de nos 600 bouviers à Langon nous n'aurons à payer que les frais faits pour le transport de nos propres denrées à Bayonne; cela suffit bien, et nous sommes assez écrasés de toutes manières!

Je voudrais bien pouvoir vous donner quelques nouvelles consolantes ou rassurantes pour l'avenir; mais je n'en sais que de contraires: tout est noir dans le présent et l'avenir... on attend avec une extrême impatience la nouvelle d'une grande affaire qui doit avoir lieu le 11 ou le 12, aux environs de Dresde. Puissent les résultats en être aussi glorieux que ceux des affaires des 27 et 28 août dans le même lieu! C'est ce qu'on espère.

Je vous ai dit que mon fils avait subi l'examen de l'Ecole polytechnique; il s'en est tiré passablement et j'espère qu'il sera au nombre des admissibles. La joie qu'il a éprouvée au sortir de cet examen qui l'avait tant tourmenté et la confiance que lui donne cette épreuve de ses forces font que je me félicite d'avoir tenu bon pour l'examen de cette année; nous en sommes plus sûrs d'arriver l'an prochain.

J'ai, Monsieur, une demande à vous faire et peu s'en est fallu que je l'oublie; le jeune *Claretie*, de Limeuil, camarade et ami de mon fils, était venu avec nous à Paris pour suivre la carrière

de l'École polytechnique, il avait débuté de la manière la plus avantageuse et M. Divet le considérait comme un de ses bons élèves lorsqu'il fut atteint d'une fièvre maligne qui le mit aux portes du tombeau et dont il n'a pu se relever complètement à Paris; je le renvoyai dans sa famille il y a deux mois; aujourd'hui il est en bon état, et m'annonce qu'il va revenir pour rentrer, s'il est possible, à l'École d'artillerie de Saint-Cyr; je lui ai répondu qu'il devait se présenter devant vous le plus tôt possible et vous demander de le faire examiner par des commissaires que vous nommeriez et suivant les formules exigées pour l'admission des élèves à l'École de Saint-Cyr. J'ai promis de vous prévenir afin que le procès-verbal des commissaires et votre avis énonçassent le degré de force du jeune homme en mathématiques et pussent déterminer son admission à l'École d'artillerie où il désire d'entrer. Je vous aurai une véritable obligation de ce que vous aurez la bonté de faire pour ce jeune homme à qui je prends un intérêt paternel; je l'ai fixé sur les pièces qu'il aurait à produire.

Adieu, Monsieur, je pense bien souvent à vous, et si mes vœux y faisaient quelque chose vous seriez plus tranquille et plus heureux. Je vous embrasse de cœur et suis pour la vie votre dévoué.

M. B.

Mille compliments de ma part, je vous prie, à M<sup>me</sup> Maurice et à vos demoiselles. J'embrasse votre cher fils, M. Piclet, que je vois à l'Institut tous les lundis, et qui fait à chaque séance des lectures intéressantes, va quitter Paris dans quelques jours pour revenir à Genève; je lui ai offert de me charger de ses lettres pour vous, mais il ne m'a rien envoyé, je présume qu'il vous aura écrit par la poste.

Monsieur le baron Maurice,  
 préfet du département de la Dordogne,  
 Périgueux.

X

Paris, le 9 octobre 1813.

En correspondant, Monsieur, avec mon beau-frère relativement à votre petite *guerre* avec le colonel de Tours, j'ai pensé que c'était

comme si je correspondais directement avec vous. Vous avez dû savoir par ma dernière à M. Gérard que votre lettre officielle du 17 septembre adressée au *ministre de la Guerre* m'était parvenue que fort tard et par mon intermédiaire aux bureaux de l'administration d'où ressortent les affaires de ce genre mais qu'on avait pas attendu cette lettre, dont l'objet était connu d'avance, parce que j'en avais dit au chef de la division des fourrages, remotes, etc... et par la correspondance de M. de Ségur, pour écrire à ce colonel et lui ordonner de s'abstenir provisoirement de toute mesure relative au remplacement des 14 chevaux, attendu les réclamations qui s'élevaient contre ces réformes, etc...; depuis que votre lettre du 17 est parvenue à l'administration de la Guerre le ministre a écrit de nouveau au colonel pour lui demander des explications détaillées sur chacune de vos réclamations, et on attendra sa réponse avant de rien décider. Vous pouvez, néanmoins, compter, dès à présent, que les erreurs *matérielles* seront rectifiées par la décision du ministre, mais qu'autant il y aura de gardes d'honneur *démontés*, soit par la réforme des chevaux, soit de toute autre manière, autant vous serez obligé à fournir de nouveaux chevaux, à la charge du département s'il s'agit d'hommes équipés à ses frais ou en contraignant les parents des autres. On ne vous tiendra aucun compte de l'*excédent* que vous avez fourni et la proposition de *renvoyer les dix hommes* qui sont au-delà du *maximum* assigné à la Dordogne ne peut être prise qu'en mauvaise part. Je suis fâché que vous en ayez parlé dans votre lettre au colonel; cependant je me suis assuré qu'il n'avait pas encore communiqué votre correspondance à M. de Cessac et qu'il ne se plaignait point de vous dans sa correspondance officielle. Il est possible que la lettre du ministre dans laquelle il est blâmé d'avoir assigné des délais beaucoup trop courts pour le remplacement des chevaux, etc... ait un peu modéré sa fougue, et votre réponse ferme et *polie* aura pu lui faire faire des réflexions sur le ton très inconvenant qu'il avait pris avec vous. MM. Barbier et Garnier, à qui j'ai communiqué la phrase que vous me citez, en ont été indignés et sont disposés à en parler comme il faut à M. de Cessac s'il y a lieu. En m'acquittant de vos commissions près de ce ministère, j'ai toujours vu avec plaisir qu'on y parlait de vous et de votre administration avec les marques de considération et de haute estime qui vous sont dues. D'après les conversations que j'eus le mois dernier avec M. de Cessac lui-même et dont je vous ai fait part, j'ai peine à croire qu'il y ait eu quelque *orage* sérieux élevé contre vous. Dans l'administration de la Guerre, on a bien pu vous critiquer légèrement sur certains points et sans connaître assez les difficultés réelles de votre position, prétendre que vous les *exagériez* dans votre correspondance où que vous pou-

viez les diminuer en vous y prenant d'une autre manière, etc... Mais quels autres chefs d'accusation *grave* ont pu donner lieu à *une lettre justificative en 4 pages* du ministre de l'Intérieur, je ne le conçois pas. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en a rien su dans les bureaux et M. Benoit a tout ignoré. Or, comment une correspondance entre les deux ministres, sur des détails d'administration d'un préfet a-t-elle pu rester aussi secrète ? Tout ce *cancan* pourrait bien se réduire à quelques reproches vagues que M. de Cessac aurait faits contre vous en présence du ministre de l'Intérieur, et sur lesquels ce dernier aurait pris votre parti, etc... Mais dans tout ce que j'ai vu et entendu dans mes rapports confidentiels et assez familiers avec les hommes influents dans les deux ministères, me donne la conviction intime qu'il n'y a jamais eu rien d'assez sérieux pour qu'on ait eu l'idée de vous *renvoyer à l'École polytechnique*; ce qui ne serait pas aussi fâcheux pour vous que malheureux pour notre département, dans toutes les circonstances, mais surtout dans celles où nous nous trouvons.

J'ai conféré avec M. Barbier sur nos bœufs et nos charrettes de Langon; il est surpris que M. Pelet n'ait pas encore remédié à l'abus dont vous vous plaignâtes justement sur lequel le ministre lui a écrit positivement il y a un mois. On sait à présent, mais trop tard, tous les inconvénients du mode de transport qu'on avait adopté, et sur la proposition du maréchal Soult, on va réorganiser ce service de manière à ce que les départements n'y contribuent plus que par leur argent. J'ai appris hier, dans le bureau *secret* des ordonnateurs, que vous aviez porté plainte contre les agents du gouvernement chargés de recevoir à Bayonne denrées et fourrages des départements, sur ce qu'ils avaient refusé de donner des récépissés des fournitures livrées par vos délégués; cette plainte se trouve détruite par un procès-verbal adressé au ministre par les intéressés et *signé de vos délégués eux-mêmes* dans lequel il est constaté que non seulement on n'a pas refusé lesdits récépissés, mais de plus qu'il n'y avait pas lieu à en demander à l'époque dont vous parliez puisque les fournitures n'étaient pas arrivées, ainsi que le reconnaissent les délégués. Comme vous n'avez pu écrire que d'après les rapports de ceux-ci, il faut bien qu'ils vous aient trompé d'abord ou qu'ils trompent actuellement le ministre à votre préjudice; il est essentiel que vous tiriez l'affaire au clair sur le champ, et que vous prouviez que votre plainte contre les agents du gouvernement n'a pas été faite *en l'air* et sans motif plausible. Je ne dois pas vous dissimuler que M. Barbier et son collègue vous accusent d'avoir agi avec trop de précipitation dans cette affaire. Je les ai engagés à suspendre leur opinion, promettant d'après la connaissance particulière que j'ai de votre caractère et de votre manière d'administrer, qu'ils ver-

raient bientôt que vous n'avez pas eu tort de vous plaindre. Expliquez-moi cela dans votre première lettre ou dites-en un mot à M. Gérard si vous n'avez pas le temps d'écrire.

Vous voilà encore, mon cher Monsieur, sous le poids d'une nouvelle conscription. Je crains que vous ne soyez enfin tout à fait accablé de ces charges toujours cumulées. A la levée des 280.000 hommes va succéder une levée d'argent... mais où le trouvera-t-on ? Qu'allons-nous devenir au bout de tout cela ? Je vous admire d'avoir une assez grande force de *tête* et d'*âme* pour pouvoir faire quelques diversions à des pensées aussi noires et à tant et de si malheureux travaux administratifs. Quant à moi qui n'ai aucune de vos charges *matérielles* je succombe presque sous le fardeau des idées et des sinistres pressentiments; je fais de vains efforts pour penser à autre chose... *pendent opera interrupta*. Le séjour que j'ai fait avec mon fils à la campagne de Degerando ne m'a pas mieux disposé pour la méditation... ce pauvre Degerando est comme un homme fini: il a rapporté d'Espagne une maladie nerveuse qui ne lui permet pas la moindre contention d'esprit... une conversation sérieuse prolongée le fatigue au point de le faire trouver mal. Cet état physique et moral, la situation de M<sup>me</sup> Degerando menacée d'un cancer au sein, rendent cette société bien triste. Il faut être ami pour s'y plaire. Nous n'avons presque pas parlé de métaphysique mais beaucoup de morale, de politique, de religion, d'avenir, etc... M. Camille Jordan, ami intime de Degerando et que j'ai connu en l'an 5, s'occupe d'une *Histoire de la morale* qui fera le pendant de *l'Histoire des systèmes de philosophie*; ce que je connais du plan et de quelques-unes des idées principales de cet ouvrage m'en fait augurer très favorablement. M. Camille Jordan vient passer l'hiver à Paris. Que je serais heureux de vous y voir aussi !! Je n'ai vu depuis longtemps M. Legendre qu'en passant: son séjour à la campagne avec sa femme et mes petites excursions autour de Paris m'ont empêché de cultiver cette précieuse relation. Je vais y revenir... Adieu, mon cher Monsieur, veuillez offrir mes affectueux hommages à M<sup>me</sup> Maurice et recevoir pour vous l'assurance de tous mes sentiments.

M. B.

Je vous prie de différer le plus que vous pourrez sans vous compromettre en rien votre lettre au préfet de la Seine relative à Macerouze. Sa commission m'est promise et non encore expédiée.

Monsieur Maurice,  
baron de l'Empire,  
préfet de la Dordogne,  
Périgueux.

## XI

Paris, 22 octobre 1813.

Je reçois, Monsieur, mardi 19, voire lettre du 14 et je fus le lendemain au ministère de l'Intérieur. M. Labiche, chef de la 5<sup>e</sup> division, à qui je parlai dans le sens de votre lettre, au sujet des députations, m'a dit qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper sur notre département et que vous deviez être fixé à cet égard par une seconde lettre de son exc. du 12 octobre; ainsi la commission était faite quand votre dernière est arrivée pour la rétracter. J'ai été bien aise d'apprendre que notre département était exempt de cette nouvelle corvée. Passe pour les *adresses* dont on a même l'attention de vous envoyer le modèle pour éviter la peine de la rédaction; l'étranger admirera sûrement qu'il y ait dans toutes les villes de l'empire depuis Hambourg jusqu'à Rome une si parfaite uniformité dans les idées et jusque dans les expressions... mais ce qu'il y a de vraiment surprenant pour nous c'est que dans des circonstances pareilles où nous sommes, on s'imagine produire quelque effet avec de pareilles niaiseries bonnes tout au plus dans les temps de *calme plat* et lorsqu'il ne s'agit que de compliments. Le Conseil des ministres avait annoncé d'abord le projet de convoquer le *Corps* législatif pour décréter l'impôt extraordinaire des 600 millions dont on a besoin; ce projet paraît abandonné aujourd'hui. Les offres et les dons *spontanés* pourvoient à tout, et on ne sera embarrassé que pour mettre des bornes à la générosité du peuple français et modérer son élan.

Voilà neuf jours qu'il n'est pas d'estaffette du quartier général; vous devez imaginer combien ce retard extraordinaire occasionne d'alarmes, de conjectures de toute espèce... on m'a pourtant assuré hier au soir qu'il était arrivé dans la journée une dépêche télégraphique annonçant un succès assez important du corps d'armée du maréchal Augereau sur les Suédois et les Prussiens. On ne dit pas en quel lieu; le résultat consiste dans trois mille prisonniers, 9 pièces de canon, beaucoup de morts etc... Nous saurons cela aujourd'hui plus en détail, si la nouvelle est vraie, mais l'important serait d'avoir

quelque chose de positif du quartier général et sur la marche de l'empereur.

J'ai passé à l'administration de la Guerre pour remplir votre commission et celle de M. Gérard au sujet de M. Baratte, commissaire des guerres. J'ai été droit au bureau des ordonnateurs M. Barbier et N., qui ont fait le travail; il résulte de mon entretien avec ces messieurs que M. Chefdebien étant nommé par arrêté du ministre ordonnateur dans la 20<sup>e</sup> division, il n'est pas possible de changer cette destination; M. Chefdebien l'a acceptée en demandant un congé de deux mois à l'expiration duquel il doit se rendre à son poste. M. Beylac devra donc alors reprendre des fonctions de commissaire ordinaire à Périgueux et comme il n'est pas possible qu'il y ait deux commissaires de guerre dans le même lieu, on ne peut nommer M. Baratte à Périgueux, à moins que M. Beylac ne demande son changement; il y a quelque temps qu'il l'avait demandé en effet pour Bayonne, mais il n'est pas probable que ce soit aujourd'hui son intention; en résultat, c'est à ces commissaires (MM. Beylac et Baratte) à s'arranger entre eux pour savoir lequel des deux restera à Périgueux; l'administration de la Guerre se prêtera à leurs arrangements, mais elle ne peut déplacer M. Beylac sans qu'il y consente ni laisser M. Baratte dans la même ville. Si celui-ci ne pouvait supporter le séjour de Tulle à cause de sa santé, on le nommerait ailleurs. Voilà, Monsieur, tout ce qu'il est possible d'obtenir. Je suis fâché que ma mission n'ait pas été plus heureuse dans vos vues et celles de M. Gérard à qui je vous prie de communiquer cet article de ma lettre: il servira de réponse à la dernière toute remplie de cet objet seul.

J'ai des relations assez directes avec M. Lacroix et je connais assez son caractère pour être assuré qu'il prendrait fort bien les observations que vous me chargez de lui faire au sujet de la préface de son grand ouvrage; mais j'aurais désiré que vous m'écrivissiez de manière à ce que je puisse lui communiquer franchement l'article de votre lettre car je ne puis lui donner l'observation comme venant de mon chef, attendu que je ne suis pas homme du métier et que je ne puis avoir connaissance d'un ouvrage qu'il n'a pas encore publié. Il y a dans ce que vous me dites sur M. Legendre et sur lui quelques expressions qui le choqueraient infailliblement; ainsi je me garderai bien de lui lire l'article; je verrai à tourner la conversation de ce côté dans ma première visite et à remplir vos vues s'il est possible, sans rien compromettre. Je connais (point ?) en détail les discussions de M. Legendre et Lacroix. *non nostrum inter nos tantas componere liles* <sup>1</sup> mais ce dont je suis bien assuré,

1. VIRGILE, *Bucol.*, ecl. III, 108.

c'est que M. Lacroix a la conscience philosophique la plus timorée, la probité la plus sévère et la justice la plus impartiale et que s'il a quelque tort dans la forme ou les expressions de sa préface, il n'hésitera point à les réparer. J'ai vu lundi M. Legendre à l'Institut, nous avons parlé de vous pendant quelque temps; il est bien occupé de votre position et s'attendait à recevoir prochainement une de vos lettres.

Je reverrai un de ces jours M. Barbier pour lui donner communication de votre note sur les entrepreneurs et garde-magasins de Bayonne. Adieu, Monsieur. Je vous écris toujours longuement, le temps coule vite avec vous; je m'occupe tant que je puis de mes travaux métaphysiques; j'espère en publier quelque chose cet hiver, *si dent fata*.

Agréez, l'assurance de tous mes sentiments.

Veuillez parler de moi à M<sup>me</sup> Maurice. Je joins ici une lettre pour M. de Monset, maire de Grun. Veuillez la lui faire passer.

## XII

Le 4 janvier 1814.

Après la jouissance intérieure qui résulte de l'accomplissement d'un devoir important et difficile le plaisir le plus doux est celui que donne l'approbation des hommes de bien. Je l'ai éprouvé, Monsieur, en lisant votre excellente lettre du 29 décembre. Vous aviez préjugé assez favorablement de la commission pour croire qu'elle prouverait à la France dans cette occasion solennelle qu'il y avait encore dans son sein des hommes dignes de ce nom. Votre attente n'a pas été trompée et si tout est perdu, nous pourrions dire au moins que c'est *fors l'honneur*. Votre correspondant de Paris vous avait dit une partie de la vérité quand il vous annonçait que la commission, peu satisfaite des pièces communiquées, avait déclaré qu'elle ne pensait pas qu'il y eût lieu à faire un rapport tel qu'on pourrait l'attendre d'elle. C'est ce qui fut dit en effet dans la première conférence tenue chez l'archi-chancelier président, assisté des conseillers d'Etat Regnault de Saint-Jean-d'Angély et d'Hauterive. L'autorité put juger

dès cette première séance qu'elle ne gagnerait rien avec des hommes tels que les cinq commissaires. Ils observèrent avec assez de force que leur mission serait tout à fait vaine et n'atteindrait pas le but que le gouvernement s'était proposé s'ils étaient réduits à parler de *bases générales et sommaires* proposées et acceptées sans pouvoir dire quelles étaient les bases et quel était le *territoire* qu'il s'agirait de défendre si la nation excédée devait encore soutenir la guerre. La commission pensait néanmoins que l'empereur des Français ne devait pas balancer à déclarer solennellement à la nation que désormais il ne s'agissait plus que de défendre son propre territoire et de soutenir son indépendance; que pour *nationaliser* la guerre, si malheureusement elle devenait nécessaire (comme semblait l'annoncer l'état des négociations, dont on cachait une partie) il fallait rendre aux Français une *patrie*, leur donner pour l'avenir quelque garantie contre les abus du pouvoir etc... Telles furent les premières réflexions que la commission osa mettre en avant et qui furent entendues avec plus de modération et de douceur qu'il n'y avait lieu de l'espérer. Le président et ses assistants convinrent après quelques débats que la commission pouvait et devait exprimer dans son rapport les vérités qu'elle croirait propres à déterminer l'empereur à s'unir plus étroitement à la nation, à exciter sa confiance et à réveiller son enthousiasme par des paroles qui vont au cœur, par des *confidences* pareilles à celles que fit Louis XIV à son peuple, quand les ennemis de la France mettaient une paix très nécessaire à des conditions flétrissantes pour l'honneur national.

Le projet de rapport fut conçu dans cet esprit... on y disait qu'il résultait du petit nombre de pièces mises sous les yeux de la commission, que l'Empereur avait exprimé hautement son vœu pour la paix, sous des conditions que le secret du cabinet diplomatique n'avait pas permis de dévoiler, mais qui emportaient de *grands sacrifices* de la part de la France (c'étaient les expressions de la lettre du ministre des Relations extérieures adressée le 2 décembre à M. de Metternich, et à laquelle celui-ci avait répondu le 10 d'une manière dilatoire), que les espérances de paix subsistaient encore, mais qu'il fallait néanmoins s'occuper promptement des moyens de repousser l'ennemi qui menaçait d'envahir le territoire français, que les moyens de défense légitime employés par le gouvernement ne pouvaient manquer d'être efficaces dès que chaque Français serait convaincu qu'il prenait les armes pour défendre une patrie; ici venait la déclaration demandée à l'empereur dans les termes les plus modérés, les plus soumis. Le Corps législatif suppliait Sa Majesté d'examiner s'il ne conviendrait pas de etc...

Quatre jours se passèrent à discuter, modifier, corriger le projet de rapport. Chaque expression fut pesée à la balance; quand le tra-

vail fut invariablement arrêté dans la commission, il fallut le soumettre à la censure, d'abord du président duc de Massa, puis de l'archichancelier et des conseillers d'Etat susnommés. Ces Messieurs firent quelques objections sur la *forme*, reprirent quelques termes, mais s'accordèrent à approuver le fond; l'archichancelier donna même des éloges à la commission et des sentiments dignes de bons Français également attachés à la patrie et au monarque.

Le rapport fut lu le même jour 29 au Corps législatif en *comité secret*. Il excita une sorte d'enthousiasme; l'impression fut demandée à hauts cris, il s'éleva quelques objections et la discussion fut renvoyée au lendemain. La séance du 28 fut très orageuse; on y discuta différentes propositions, le rapport serait-il imprimé ou non; ne serait-il imprimé qu'en partie? ne devait-on pas réserver pour une adresse à l'empereur tout ce qui ne rentrerait pas immédiatement dans l'objet de la commission diplomatique? Ces débats occupèrent toute la séance; et on renvoya au lendemain pour voter sur cette question simple, imprimera-t-on ou n'imprimera-t-on pas? Vous avez vu dans les journaux qu'il n'y eut que 53 voix contre l'impression. Le rapport signé des membres de la commission fut remis à l'imprimeur sous la responsabilité du bureau, chargé de veiller à ce qu'il n'y fut fait aucune altération. Le même jour, à 10 heures du soir, la première épreuve fut corrigée et comme on commençait à tirer les exemplaires, des agents de la police vinrent enlever ces exemplaires avec le manuscrit et briser les presses.

Le lendemain à midi, les membres de la commission s'étant rendus dans leur local ordinaire pour y arrêter l'adresse à l'empereur qu'ils étaient chargés de rédiger, trouvèrent les portes fermées; on remit à chacun une lettre du ministre de la Police qui les invitait à passer chez lui sur le champ. Ils s'y rendirent ensemble. Je voudrais pouvoir vous rapporter ici cette conversation, qui est très curieuse, c'est une pièce historique... Le ministre rend compte à la commission des motifs qui ont déterminé la suppression du rapport, l'empereur avait été indigné en le lisant; il aurait mieux aimé perdre deux batailles; c'était donner des armes à ses ennemis, en laissant croire qu'il y avait une opposition aux volontés du souverain, qu'on avait à se plaindre d'abus de pouvoir, etc... que les salons de Paris et les *Bourboniens* triomphaient déjà des seules apparences d'une opposition et que toute la *malveillance* se retranchait derrière le Corps législatif et sa commission, qu'il était temps d'arrêter ces entreprises contre le souverain, qu'autrement il aurait le sort de Louis XVI, et que lui (ministre de la Police) *serait pendu*; qu'on savait bien qu'il y avait un *Bourbon à cheval*, qu'il pourrait bien l'emporter, mais qu'au paravant il fallait se battre, et qu'on verrait dans quelques jours, etc... qu'au surplus l'empereur rendait

justice aux intentions et aux vues de la commission et qu'il était persuadé qu'elle n'était qu'égarée dans son attachement intempestif pour les principes. Aujourd'hui, dit le ministre, *la France ne doit être qu'un camp, il n'y a plus que des soldats et un chef et les soldats ne raisonnent pas, ils obéissent.*

Rien ne pouvait faire soupçonner dans cette conversation la colère de l'empereur contre la commission ou quelqu'un de ses membres en particulier. Nous fûmes donc bien surpris le lendemain en apprenant que cette colère avait éclaté de la manière la plus forte, en présence du Corps législatif réuni en *grande majorité* aux Tuileries. Les membres de la commission n'entendirent pas ces paroles terribles, contre lesquelles ils n'auraient pu s'empêcher de réclamer; « je vous avais appelé pour faire le bien, vous vous êtes laissés égarer par cinq factieux. M. Lainé est un conspirateur, je sais qu'il a des relations avec le régent de l'Angleterre par l'intermédiaire de l'avocat de Sèze, Rainouard est connu par sa haine contre le gouvernement; il a calomnié Masséna, en disant qu'il avait volé de l'argenterie et des serviettes... Est-ce que vous croyez être les représentants de la nation, il n'y a que moi qui le sois — la nation a besoin de moi et je n'ai pas besoin d'elle, etc... ».

Ce discours que l'histoire recueillera devait faire trembler ceux qui y étaient nominativement désignés, comme conspirateur ou factieux, mais ils sont forts de leur conscience et restent tranquilles; le ministre de la Police les a même rassurés contre ce qu'il appelle une *bourrasque*; ils sont les maîtres de rester à Paris ou de s'en aller; M. Lainé a profité de cette dernière permission et est parti cette nuit pour Bordeaux... les quatre autres membres resteront à Paris.

J'avais besoin de vous faire ce récit pour fixer vos idées sur un événement qui vous surprendrait bien davantage si vous pouviez lire le rapport qui y a donné lieu.

Adieu, mon cher Monsieur, recevez avec cette preuve de mon entière confiance en vous l'assurance de tous mes sentiments les plus affectueux.

M. B.

Il n'y a pas lieu de faire votre commission près du ministre de l'Intérieur; vous avez à Périgueux le sénateur *Lapparent* chargé de tous pouvoirs.

Monsieur Maurice,  
préfet à Périgueux.

## XIII

Paris, le 27 janvier 1814

J'avais ignoré, Monsieur, votre maladie et je me réjouis d'apprendre en même temps votre convalescence. Vous avez besoin de toutes vos forces dans ces grandes circonstances (*nunc animis opus*). J'espère qu'elles sont entièrement revenues. Je le désire de tout mon cœur pour notre département, comme par attachement pour vous.

J'ai donné hier de vos nouvelles à M. Pictet que je rencontrai chez l'abbé Morellet; il m'a promis de vous écrire et de vous communiquer tout ce qu'il sait de votre bonne ville de Genève, de vos parents et amis communs; aux réquisitions près, ils seraient assez tranquilles en ce moment; là comme ailleurs on est tourmenté par l'incertitude et la crainte de l'avenir, plus encore que par les maux présents. L'empereur est furieux contre Genève et M. Pictet a supporté le poids de son ressentiment, auquel il s'était exposé, mal à propos, dans une visite qu'il fit aux Tuileries il y a eu dimanche huit jours. Votre digne compatriote répondit avec fermeté et courage aux inculpations injurieuses dirigées contre son pays et contre lui personnellement; mais il ne lui fut pas permis de prolonger sa défense et un dur silence lui fut imposé.

Vous saviez que S. M. est partie depuis deux jours pour Châlons-sur-Marne où nos principales forces sont concentrées; on présume qu'il va être livré de ce côté une grande bataille et que l'empereur voudra prévenir la jonction des deux colonnes ennemies dont l'une se dirige sur Troyes et l'autre sur Châlons; s'il peut les prendre en détail, ce sera bien heureux; tout dépend d'un premier succès un peu éclatant pour remonter l'esprit public qui est singulièrement abattu surtout à Paris et aux environs. On n'est pas du tout fixé sur la force des armées ennemies; jusqu'à présent on n'a rien engagé que de petits corps composés de 4 à 5.000 hommes, 1.500 hommes seulement se sont présentés devant Lyon, il paraît que les masses restent en arrière et ne s'avancent qu'avec beaucoup de précaution. On assure cependant que le quartier général du prince Schwarzenberg était à Dijon le 20 janvier, que l'empe-

reur de Russie est, de sa personne, à Langres; l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse à Vesoul; voilà du moins ce qu'on débattait hier au soir; mais on répand de part et d'autre tant de nouvelles fausses qu'il faut s'abstenir de croire, jusqu'à la preuve complète. Ce qu'il y a de certain c'est que presque toute la Bourgogne est envahie. M. de Segu, commissaire extraordinaire a été obligé de se sauver d'Auxerre où l'ennemi arrivait; je tiens cela d'une personne de sa famille; les routes de Châlons et de Troyes sont couvertes de fugitifs qui viennent à Paris et de troupes qui marchent en avant; d'un autre côté les gens timides de la capitale fuient vers la Normandie; on se pousse et repousse de tous côtés; c'est une agitation générale; je ne vois pas qu'on songe à défendre Paris si l'ennemi venait jusque là et vraiment ce serait inutile, vu surtout la disposition générale des habitants... cette grande et terrible crise ne peut être loin de sa fin; chacun se demande comment elle finira; quelles ont été les intentions des alliés en entrant en France? Chacun conjecture, espère ou craint selon ses vues, ses passions personnelles, ses intérêts particuliers; il n'y a pas d'opinion publique, point de sentiment commun ni d'élan national, point de *patrie*... Je suis pénétré de cette abjection et j'en souffre plus que je ne saurais vous l'exprimer.

Donnez-moi bientôt de vos nouvelles, je suis impatient de vous savoir tout à fait rétabli et vos lettres me font du bien; il y a si peu d'hommes ici avec qui je puisse m'entendre... J'ai félicité le département et vous quand j'ai appris la nomination de M. Lapparent à Périgueux. Sans le connaître personnellement, je ne puis douter que ce ne soit un homme de bien: notre Dordogne est en ce moment un des départements les plus heureux de l'empire à la misère près qui est commune à tous, et dont la capitale se ressent bien.

Adieu, mon cher Monsieur, mon attachement et mon estime bien sentie pour vous dureront autant que moi.

M. B.

Je vous prie de dire à M. Gérard que je lui ai écrit exactement toutes les semaines; il doit avoir reçu trois lettres au moins depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

A Monsieur le baron Maurice,  
Préfet de la Dordogne  
Périgueux.

## XIV

Paris, le 12 février [1814]

Avant de répondre, Monsieur, aux demandes que vous me faites dans votre lettre du 2, je ne puis m'empêcher de vous dire quelques mots de notre situation politique. C'est l'idée fixe dans ce moment; on ne peut en sortir ni s'en distraire par aucune autre occupation; il faut, malgré qu'on ait, y penser, en parler ou en écrire... tout le monde en est là; et les têtes habituellement méditatives, plus que les autres, ce qui fatigue et use véritablement l'esprit et le corps, dans cette situation, c'est le passage brusque et répété plusieurs fois, souvent dans le même jour, d'un point de vue ou d'un sentiment à un autre, de la crainte à l'espérance; c'est une oscillation perpétuelle et des *soubresauts d'imagination* qu'il faut éprouver pour savoir combien ils font mal. Il y a quatre jours les membres du gouvernement avaient fait leurs paquets et toutes leurs dispositions pour quitter Paris et se transporter, disait-on, à Tours. L'ordre était donné par l'empereur; je ne puis pas en douter; l'armée des alliés devait entrer à Paris, un de ces jours, et il était décidé qu'on ne défendrait pas la capitale contre le gros de cette armée mais seulement contre des partis de cosaques qui pourraient venir auparavant insulter les faubourgs et commettre des désordres... Le lendemain du jour où j'écrivis à M. G... dans ce sens, tout fut changé, le gouvernement ne parlait plus, on faisait revenir les voitures d'effets déjà en route; l'empereur devait se replier du côté de Paris, près duquel se livrerait une grande bataille décisive. Les alarmes et la rumeur augmentèrent à cette nouvelle, et ceux qui n'avaient pas songé à s'en aller auparavant firent à leur tour des préparatifs de départ... Le lendemain ou le soir du même jour, on annonce que les préliminaires de paix ont été signés à Châtillon-sur-Seine. Les ministres, les conseillers d'Etat, toutes les personnes attachées au gouvernement répandent à l'envi cette nouvelle qui remonte l'esprit et a une influence considérable sur les fonds et les effets publics; après la Bourse, c'est autre chose, les préliminaires ne sont plus signés, mais il y a une convention arrêtée entre les

plénipotentiaires, d'après laquelle Paris sera neutralisé dans un rayon de 10 ou 12 lieues; les troupes alliées seront distribuées dans ce rayon; l'empereur se retirera à Orléans et le congrès se tiendra à Paris. Cette nouvelle s'est soutenue pendant 24 heures et on y croyait encore hier matin lorsqu'au moment où la garde nationale passait la revue du roi Joseph, il est arrivé un courrier porteur de la nouvelle d'une victoire de l'empereur qui a surpris du côté de Sézannes deux divisions ennemies, a pris ou tué 6.000 hommes, pris 40 pièces de canon; vous lirez dans le *Moniteur* d'aujourd'hui les détails de cette affaire: elle excite l'enthousiasme de la garde nationale et donne au peuple de Paris la plus grande confiance. On criait hier au soir dans les rues que toute l'armée ennemie était prise, tuée ou noyée, que les empereurs de Russie et d'Autriche étaient prisonniers. Pauvres Français; quelle mobilité, demain peut-être les alarmes seront plus vives et plus pressantes que jamais... en effet, quoique cet avantage partiel soit très heureux sans doute en ce qu'il peut surtout remonter l'esprit de l'armée, il est aisé de voir, en y réfléchissant un peu, qu'il ne saurait avoir une grande influence sur l'état de nos affaires; bien plus, que les suites pourraient en devenir funestes, si, comme on le dit, l'empereur se mettait à la poursuite du général Sacken avec les 25.000 hommes de ses meilleures troupes qu'il a détachés de son armée à Nogent; le reste de cette armée ne va-t-il pas se trouver aux prises avec les fortes colonnes ennemies commandées par l'empereur de Russie en personne et qu'on dit parties de Troyes le 9, pour se diriger sur Paris? D'un autre côté, on dit que le général Sacken a fait sa jonction avec le général York, du côté de la Ferté-sous-Jouarre et que les deux colonnes réunies dont on évalue la force à 50.000 hommes ont repoussé le général Macdonald jusqu'au delà de Meaux où elles sont entrées avant-hier. L'empereur ira-t-il se compromettre avec cette armée, double en force de celle avec laquelle il a battu l'arrière-garde de Sacken et si Blücher a marché rapidement pendant qu'il poursuivait sa victoire, ne peut-il pas le couper de Nogent, pendant que les colonnes avancées à Meaux le couperaient de Paris? Voilà les craintes que conçoivent aujourd'hui les gens du métier, ou ceux qui, sans être militaires, ne cèdent pas aveuglément à l'impulsion de la police et jugent avec leur raison, d'après des renseignements venus de l'armée ou par des lettres particulières. Le système de dissimulation et de mensonges grossiers adopté par la police est vraiment révoltant et insultant pour la nation. Il produit un effet détestable en réactivant l'incrédulité pour tout ce qui sort de cette boutique et accreditant par là même les nouvelles souvent fausses aussi ou exagérées du parti contraire. Au milieu de tous ces sujets de doute et d'incertitude, il y a deux résultats généraux, qui

paraissent trop bien démontrés aujourd'hui; c'est d'abord que les alliés ne veulent entendre à aucune des propositions de paix faites au nom de l'empereur. Que veulent-ils? On le présume, d'après de fortes inductions... Mais sans aucune certitude; il est dangereux que le mystère ne sera éclairci qu'au sein de la capitale; en second lieu que d'après la force et le nombre des colonnes ennemies, dirigées sur Paris et qui le serrent déjà d'assez près, il paraît impossible d'empêcher l'invasion, quoiqu'elle puisse être plus ou moins retardée par des incidents. Le défaut d'énergie nationale, le mécontentement, la haine même contre le gouvernement, le ressentiment des maux passés, la prévoyance de ceux à venir, facilitent la conquête et amoncellent pour la plupart des hommes la honte et l'humiliation de subir la loi de l'étranger. Quand on accoutume une nation à l'obéissance passive, il lui importe assez peu de la rendre à qui que ce soit... Oh! mon cher monsieur, quel supplice que tout ceci pour le petit nombre d'âmes vraiment françaises!! Je ne veux pas vous faire un volume; pardon de mes longueurs mais le sentiment et un sentiment unique ne peut être que diffus... Je ne sais ce que je dois ou puis faire pour mon compte dans ces graves circonstances: retenu d'un côté, poussé d'un autre, resterai-je jusqu'à la fin ou gagnerai-je de suite mes foyers. Je varie sur cette alternative avec les circonstances et les événements de chaque jour. Mon fils était en si bon train pour son Ecole polytechnique, J'étais si content de ses progrès! quel dommage de l'arracher à sa carrière, et quels regrets j'aurais si tout ceci venait à s'arranger quand je l'aurais ramené en Périgord! Car vous pensez bien que je ne le laisserais pas seul à Paris dans un tel moment. J'ai besoin de voir et d'attendre encore quelques jours. L'incertitude ne peut pas être bien longue... Vous commencez votre levée de 1813 dans peu de jours: il serait très possible que vous ne la finissiez pas.

J'ai déjà mandé à M. Gérard, pour vous le dire, que M. Legendre était parti pour Caen avec sa femme: la peur avait pris ce ménage il y a un mois. M<sup>me</sup> Le Breton, ma voisine, a été le joindre dernièrement: toutes les personnes du gouvernement ont envoyé leurs familles de ce côté... Chacun est empressé à cacher ou à déplacer ce qu'il a de plus précieux; l'aspect de Paris est des plus mornes; il n'y a aucun signe précurseur d'agitation populaire et on ne voit partout que des êtres faibles et malheureux qui souffrent, gémissent ou tremblent.

M. Legendre doit maintenant avoir votre lettre.

J'ai vu le rédacteur principal du *Moniteur*; il publiera sans difficulté votre notice additionnelle sur M. de Lagrange, etc.. Nul doute que ce sujet présenté comme vous me le dites, n'excite tout l'intérêt du monde savant, si l'on peut s'intéresser encore à quelque

chose. Envoyez-moi toujours votre manuscrit par la trésorerie et je me charge du reste; le silence vous sera gardé. Je croyais, Monsieur, vous avoir parlé de M. Davy dans une de mes lettres. Je l'ai vu plusieurs fois pendant son séjour à Paris, d'où il est reparti à la fin de décembre pour aller en Italie. C'est un jeune homme de beaucoup d'esprit et assez universel; il était poète avant d'être chimiste; il s'est occupé aussi beaucoup de métaphysique et nous avons fait là dessus [*ici quelques mots illisibles*] Ampère et moi avec ce savant anglais. M. Davy trouve que les Français les plus distingués dans chaque branche particulière de connaissances sont trop exclusifs dans leur genre et manquent de *philosophie* ou d'esprit encyclopédique... J'ai été charmé de voir confirmer cette opinion que j'avais déjà. M. et M<sup>me</sup> Davy ont été à la mode à Paris pendant un mois; on se les enlevait; mais les savants *ex professo* n'ont pas été contents de ce ménage et ont cherché à les tourner en ridicules; le jeune chimiste n'a fait de prévenance à aucun homme de métier; Thenard a été furieux de la préférence qu'il donnait à Gay Lussac et surtout à Ampère qu'il a proclamé partout comme le plus savant et le plus fort chimiste de France. Cela vous étonnera; le pauvre Ampère en aurait perdu la tête, s'il ne l'avait déjà perdue; cela n'avance pas ses affaires pour l'Institut.

Adieu, mon cher Monsieur, mille compliments à M<sup>me</sup> M. et amitiés pour vous.

M. B.

J'oubliais de vous dire que M. Prony pousse ferme la Mécanique de M. de Lagrange depuis que le reste du manuscrit a été trouvé; on l'aura bientôt.

## XV

Paris, le 27 février 1811

Le courrier d'aujourd'hui, Monsieur, vous portera votre excellent article sur M. de Lagrange imprimé dans le *Moniteur* d'hier. Le rédacteur, M. Fauveau, à qui j'avais remis le manuscrit mercredi dernier, a fait plus de diligence que je ne comptais: il a pris tout au plus le temps nécessaire pour communiquer l'article à M. Delambre: car il n'est pas douteux que les notes du rédacteur (*soit disant*) ne viennent de l'auteur de l'éloge lu dans la séance publique du 3 janvier; ces notes, au surplus, n'ont rien de tranchant ni de

contraire à vos observations, elles se bornent à dire que l'auteur n'a pas *tort*, quoique vous puissiez avoir *raison*. La note (c) qui répond à votre observation capitale, me semble bien faible; et la *bévue* que vous avez si bien relevée, demeure manifeste pour tous ceux qui sauront lire. La circonstance qui a forcé M. de L. d'*abréger* sa notice, ne peut, en effet, le justifier d'avoir *confondu* des choses que le double devoir de géomètre rigoureux et d'historien exact commandaient de *distinguer* soigneusement: autant que j'en puis juger, sans être du métier, cette erreur à laquelle le nom et l'autorité de M. de L. donnent plus de gravité, était très importante à relever, et les amateurs de la science, les jeunes gens surtout, qui sont portés à croire sur parole, sans remonter aux sources, vous doivent de l'obligation. Je vous remercie pour mon compte, d'avoir si bien soutenu et mis en évidence les justes droits de notre illustre Dalember, qu'il est aujourd'hui de mode d'attaquer et de déprécier, il semble que son titre de *philosophe* ait influé sur sa réputation et sa gloire de géomètre; est-ce que l'esprit de parti s'étendrait jusqu'aux mathématiques? J'ai été charmé en tout de votre notice; elle fera grand plaisir à tout le monde et grand bien aux jeunes mathématiciens; ils y apprendront comment on *étudie*, comment on peut tirer le meilleur parti possible de ses facultés; les principes que vous tenez de la bouche même de votre illustre maître sont de la bonne *psychologie* appliquée, et mise en action. Je les goûte d'autant plus que j'ai eu occasion de les vérifier moi-même par mon expérience particulière dans le genre d'études qui m'est propre. J'aspirerais aujourd'hui à les *inoculer* à mon fils; si non pour la *gloire* à laquelle tout le monde ne peut prétendre, du moins pour le bonheur et la satisfaction intérieure qui consistent pour chaque individu à tirer le meilleur parti possible des facultés qu'il a reçues de l'auteur de la nature.

Vous m'avez montré, Monsieur, le désir de garder l'anonyme au sujet de votre étude. Je vous réponds de ma discrétion; et pour écarter les soupçons des personnes qui savent que je suis en relation avec vous, j'ai prié M. Fauveau de ne pas me nommer, s'il lui était fait quelque question, sur la manière dont le manuscrit lui est parvenu.

Vous me demandez quels sont les aspirants à la place de feu B. Bossut. Les mêmes qu'auparavant, MM. Binet, Cauchy, Ampère, DuVillers, etc... Il est vraisemblable que l'un des deux jeunes premiers sera l'heureux..., le pauvre Ampère est toujours divergent et *excentrique*. La chimie, après la métaphysique, lui tourne la tête; cependant il vient de faire un mémoire sur les *différences partielles*, c'est un peu tard. Quant à M. Poinsot, il dort jusques sur le fauteuil de Lagrange qui devrait pourtant bien le tenir éveillé et l'inspirer,

mais notre académicien aime le monde, il y a des succès plus faciles que ceux qu'on peut obtenir sur les traces de son immortel prédécesseur. On craint qu'il ne fasse jamais rien... Vraiment, monsieur, il faut avoir la *passion* des sciences pour s'y livrer dans le temps où nous vivons; toutes les têtes tournent; et même à l'Institut dont je fréquente les séances, il n'est guères question que de nouvelles politiques; chacun en parle à son voisin, et personne n'écoute celui qui lit.

Je ne vous dirai pas grand-chose aujourd'hui sur cet article: M. Gérard vous aura communiqué ma lettre d'avant-hier; depuis, nous avons appris l'entrée de l'empereur à Troyes; on nous dit qu'il y a eu un petit engagement de cavalerie; mais on ne donne aucun détail, et il paraît que la retraite de l'ennemi s'est opérée spontanément et sans attaque. Voilà, après d'affreux désastres dans la Champagne et la Brie; les deux armées revenues dans les mêmes positions où elles étaient il y a trois semaines; que va-t-il arriver maintenant? L'ennemi continuera-t-il son mouvement rétrograde? ou fort de nouvelles colonnes, qu'on dit arrivées, en Champagne, prendra-t-il l'offensive? Quelle sera l'issue de cette cruelle lutte?... On parle beaucoup de paix aujourd'hui, il y a beaucoup d'incrédulités à ce sujet.

Mille assurances d'attachement.

M. B.

## XVI

[Sans date ni signature]

M. de Laplace vient de faire imprimer une petite notice très curieuse sur les probabilités; elle est destinée à paraître dans l'almanach du Bureau des longitudes. Il l'a faite lire séparément pour la distribuer aux personnes de sa connaissance: je vous en enverrai un exemplaire qui m'a été promis.

A Monsieur Maurice,  
 préfet du département de la Dordogne  
 à Périgueux.

